

CHARTRE DES SOLIDARITÉS AVEC LES AÎNÉS

du Pays Foyen



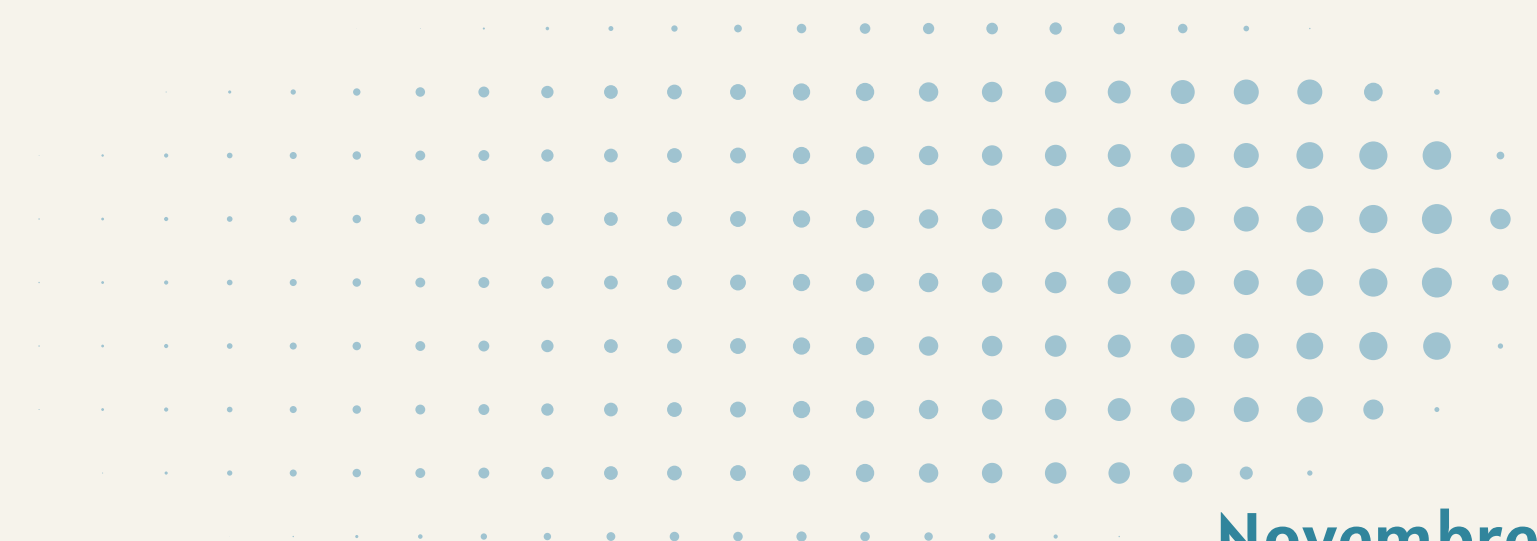
Centre Intercommunal
d'Action Sociale



Communauté de Communes



LES RESULTATS D'ENQUÊTE



Novembre 2024

Qu'est-ce que la charte de solidarité avec les aînés ?

Il s'agit d'un travail mené sur 3.5 ans, proposé par la MSA au territoire du Pays Foyen en partenariat avec la CARSAT Aquitaine et avec le concours du Département de la Gironde.

Ce projet a pour but de trouver ensemble des actions à mener, à soutenir, à développer pour améliorer la qualité de vie des personnes de plus de 60 ans habitant le Pays Foyen.

C'est un projet participatif afin que professionnels, associations, élus et surtout habitants eux-mêmes, construisent ensemble les solutions qu'ils veulent pour demain.

Nous avons débuté le 15 février dernier. La 1ère phase était le diagnostic pour en connaître davantage sur le vécu des personnes de plus de 60 ans vivant sur le Pays Foyen et leurs besoins dont nous vous présentons ci-après les résultats.

La prochaine phase qui débute en janvier 2025 sera plus concrète : face à ces constats, que pourrions nous faire ?

Vous souhaitez en savoir plus ? Vous souhaitez nous rejoindre ?

Les animatrices de la charte sont à votre disposition :

Pour le CIAS de la Communauté de Communes : Maïlys Cossart et Karine Jeanneteau, 05.57.46.20.58

Pour la MSA : Emeline Aymard 06.78.85.60.40, Emilie Rousseau 06.78.84.31.51

Sommaire

1

INTRODUCTION

- ❖ La méthodologie d'enquête
- ❖ Le territoire d'enquête et sa population
- ❖ Le panel obtenu

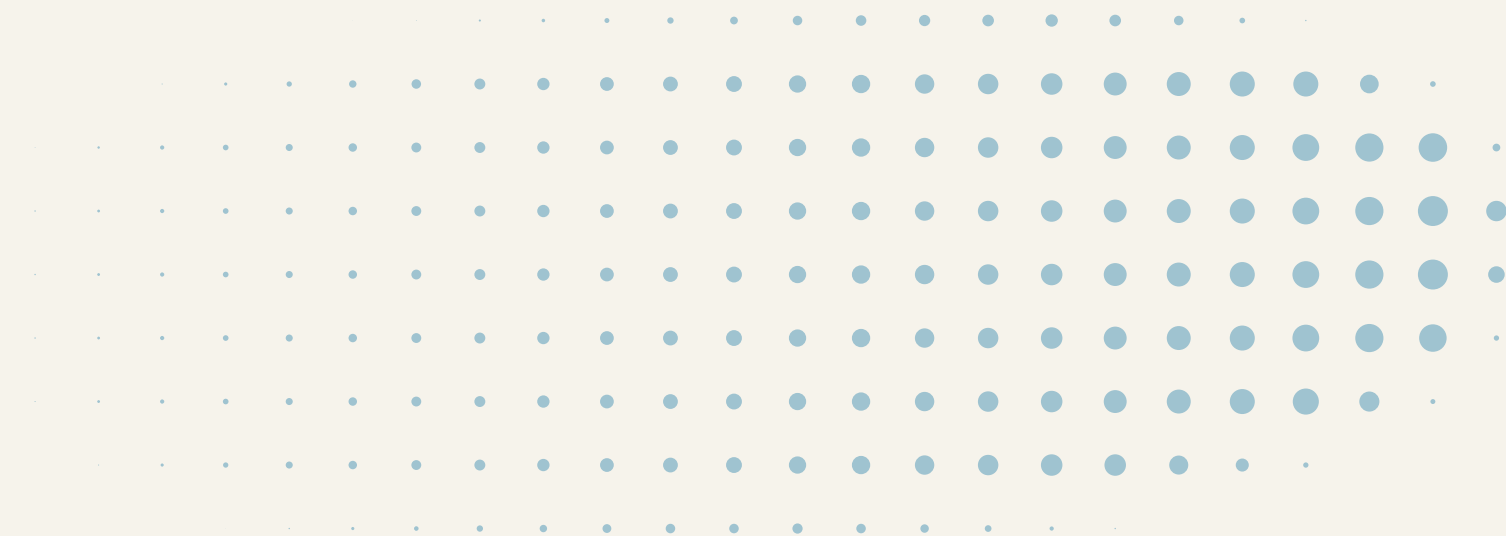
2

LES RESULTATS DE L'ENQUÊTE PAR THEMATIQUES-AXES DE LA CHARTE

- ❖ Santé et autonomie
- ❖ Habitat et logement
- ❖ Accès aux droits
- ❖ Lien social
- ❖ Les aidants
- ❖ La mobilité

3

CONCLUSION



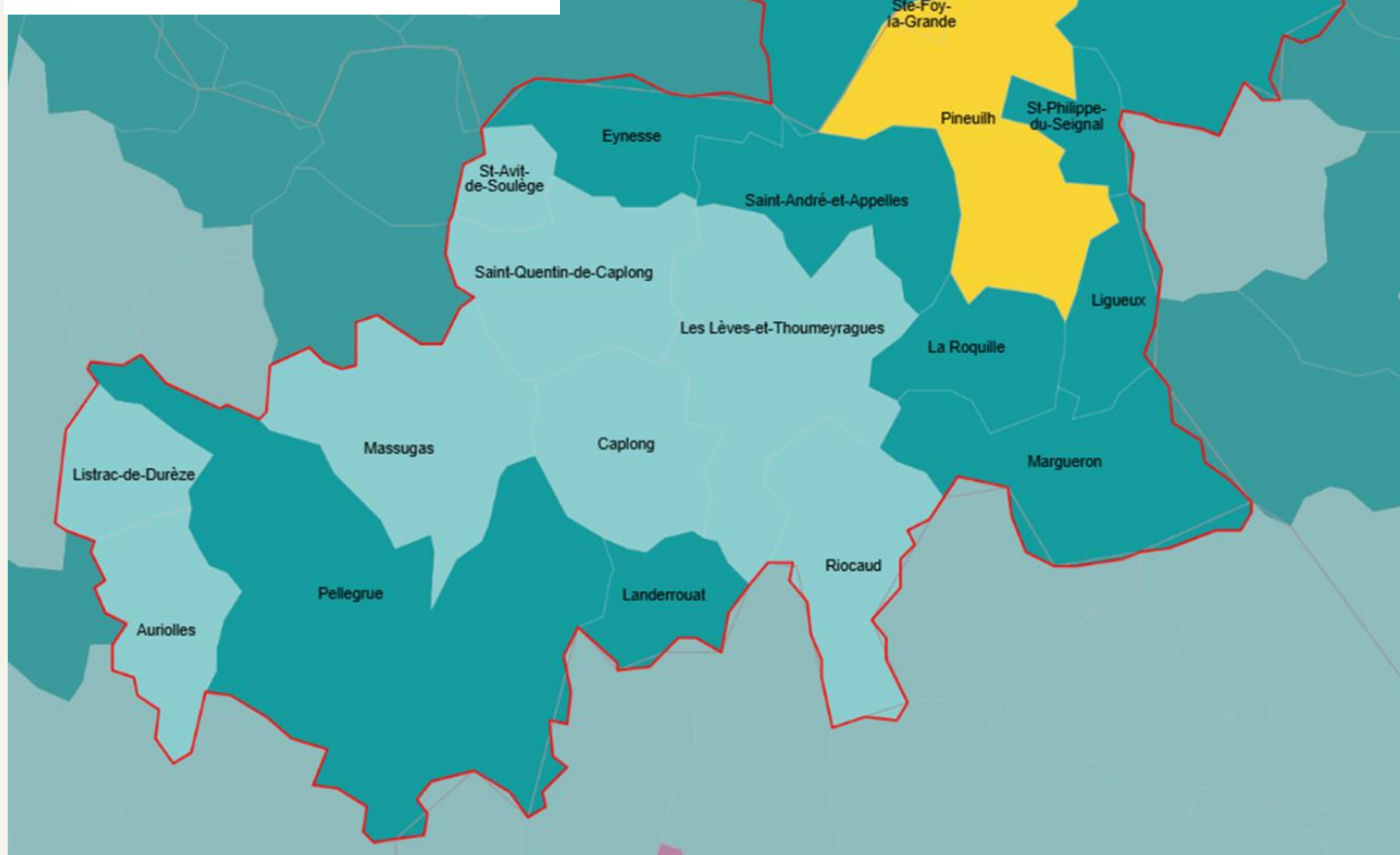
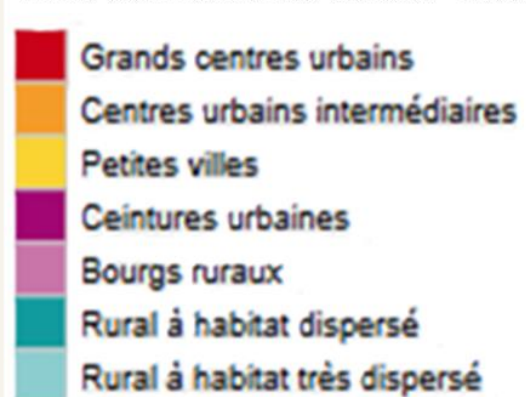
La méthodologie d'enquête

1. Un pré diagnostic réalisé en concertation
2. Des groupes de travail multi-partenarial
3. Elaboration du questionnaire d'enquête en fonction des thématiques prioritaires
4. Recrutement d'une équipe d'enquêteurs bénévoles et recherche des habitants à enquêter pour constituer un échantillon représentatif de la population (*variables de quotas : sexe, âge, commune de residence ; prise en compte de la population résidant en établissements*)
5. Recueil des données : entretien en face-à-face (à l'aide d'un questionnaire papier saisi ensuite sous forme numérique) et questionnaire en ligne mis à disposition via un mailing de juin à septembre 2024
6. Exploitation des données recueillies, analyse et restitution des résultats dans le respect des règles de l'anonymat et du secret statistique

Sauf indications contraires, les données présentées sont issues de l'enquête.

Le territoire et sa population

Grille communale de densité - Insee



Source : Insee

❖ **20 communes**, rurales à habitat dispersé voire très dispersé pour la plupart

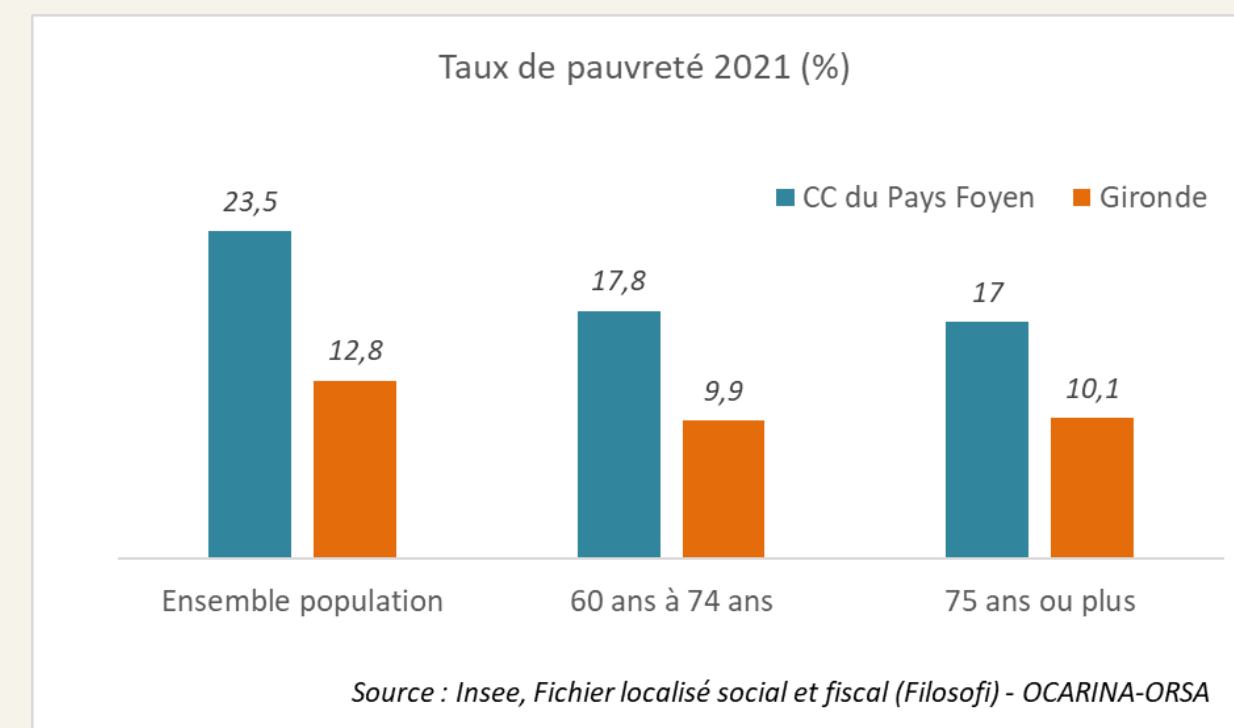
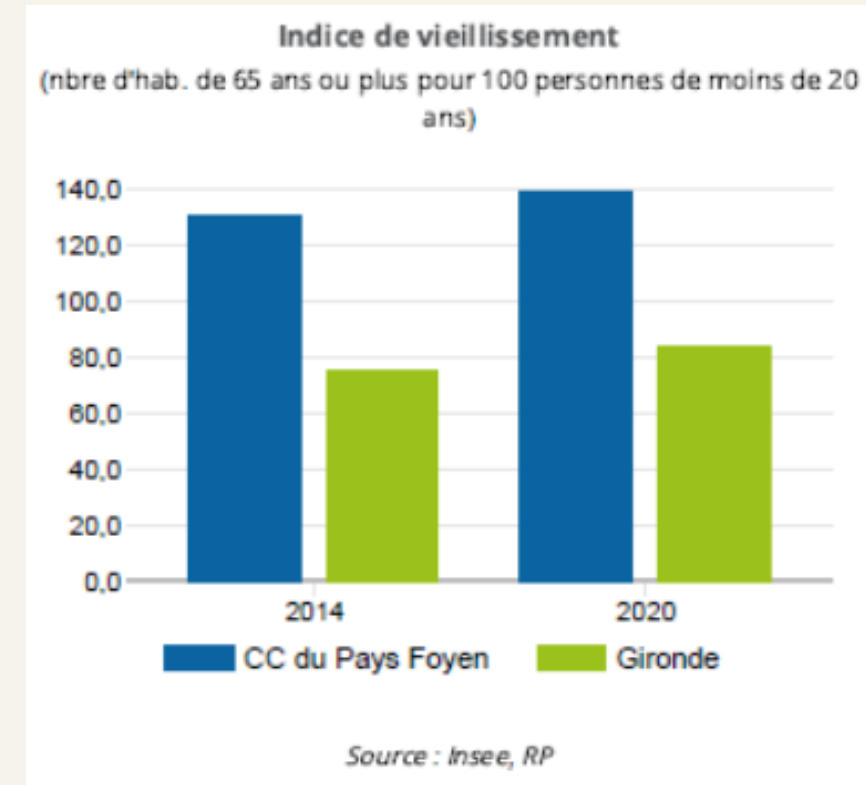
❖ **Population totale : 16 570 habitants** au recensement Insee 2021. L'évolution annuelle est en moyenne de +0,1% entre 2015-2021, progression due à un solde migratoire positif (+0,8%).

❖ **Les 60 ans et plus : 6235 habitants** en 2021, soit 37,6% de la population (contre 25,4% en Gironde).

Le territoire enregistre un indice de vieillissement nettement supérieur comparativement à la Gironde.

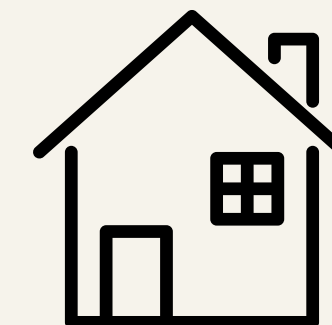
❖ **Fragilité économique et sociale :** 32,6% des retraités de l'interrégime sont exonérés de la CSG (contre 21,2% en Gironde) *Source : Cnav, Msa-2021.*

Le taux de pauvreté est plus élevé d'environ 7 points chez les seniors, comparativement à la moyenne départementale.

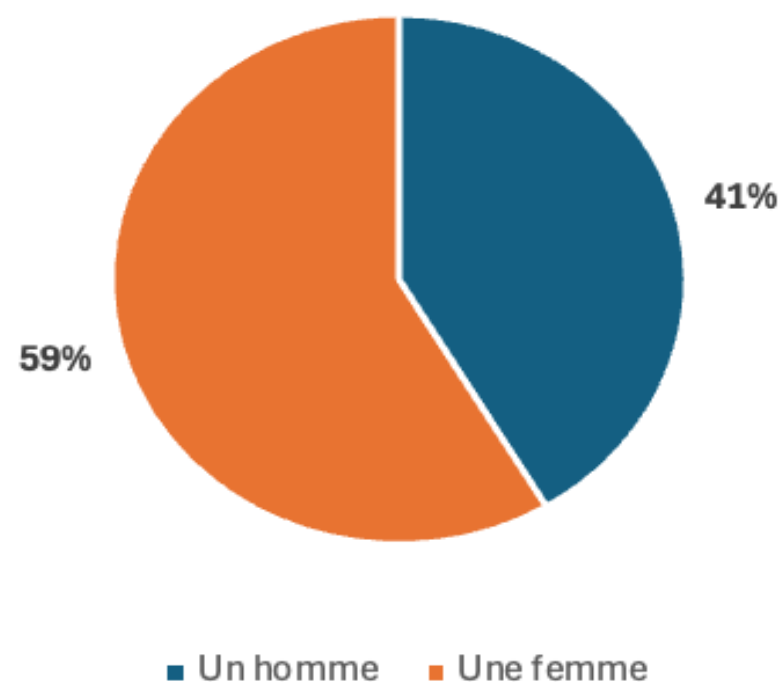


Au total, 169 personnes âgées de 60 ans et plus ont répondu à l'enquête.

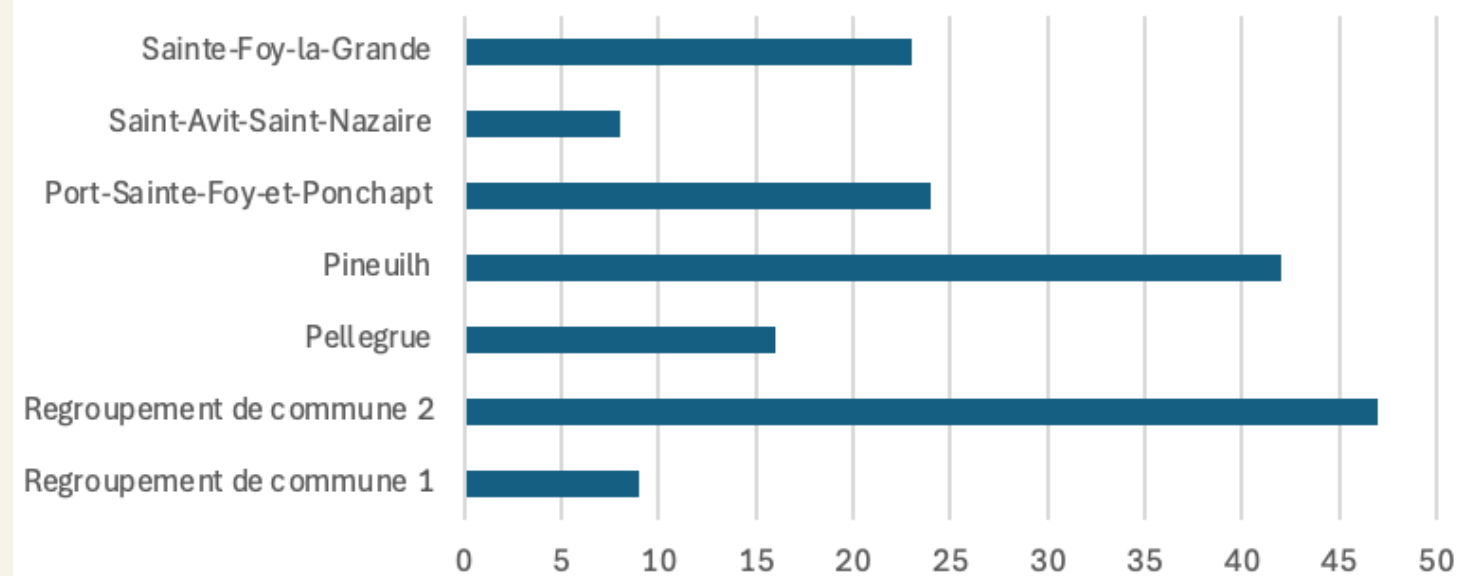
PANEL OBTENU / ECHANTILLON



Répartition Hommes/Femmes

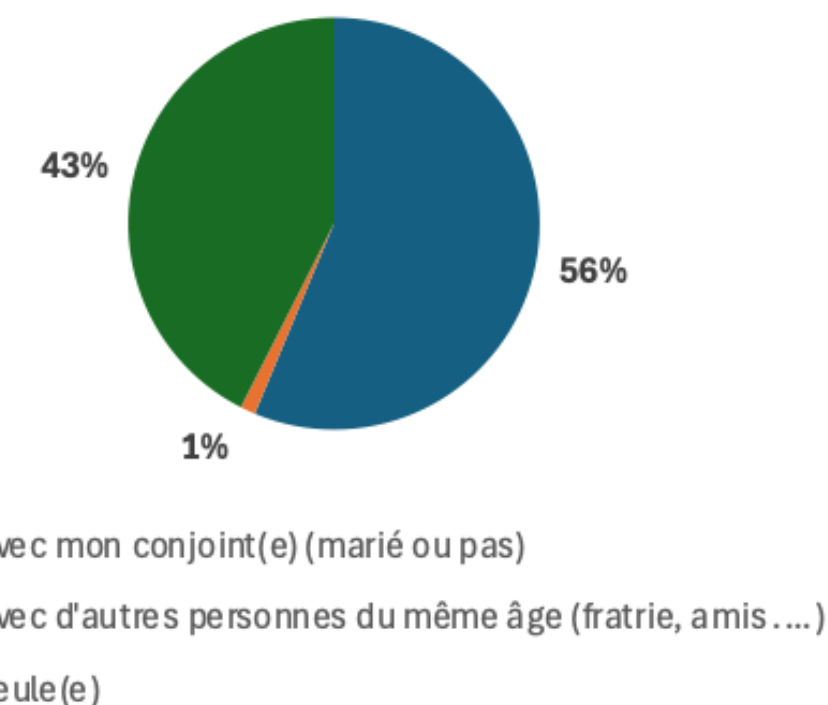


Répartition par communes



regroupement 1 : Massugas, Listrac, Auriolles, Landerrouat
 regroupement 2 : Caplong, La Roquille, Ligueux, Margueron, Eynesse, St Avit de Soulage, St Quentin de Caplong, Riocaud, St André et Appelles, Les Lèves, Saint Philippe du Signal

Condition de vie



Malgré un nombre moins important de personnes interrogées, le panel obtenu correspond à la répartition ciblée.

Les résultats de l'enquête :

SANTE ET AUTONOMIE

SANTE ET AUTONOMIE

Les constats ...

- Un manque de médecins traitants, spécialistes et en santé mentale
- Une offre présente pour se maintenir à domicile mais une trop grande complexité des démarches
- Un manque de lisibilité sur l'existant

... et ce que nous voulions savoir

Questionner :

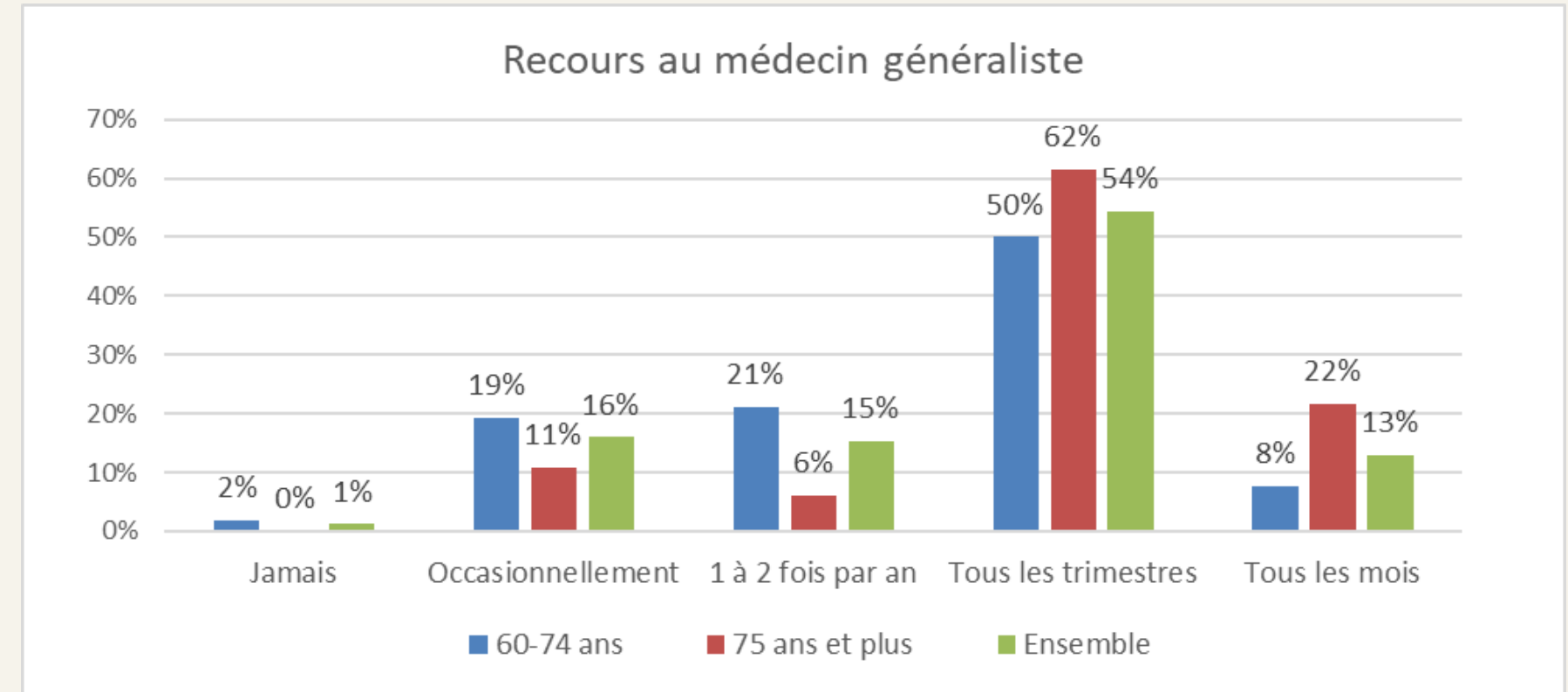
- si l'offre correspond au besoin
- si la mobilité et la communication pourraient promouvoir l'utilisation de services
- s'il y a une équité territoriale.

Evaluer :

- les raisons au non-recours,
- le besoin d'une information de proximité (Mairies par exemple)

Recours aux soins

- ❖ **67% des personnes enquêtées voient leur médecin généraliste tous les trimestres voire tous les mois : 58% des 60-74 ans contre 83% des 75 ans et plus.**
- ❖ **Plus du tiers des personnes déclare ne jamais consulter de cardiologues.**
- ❖ **59% des 60-74 ans consultent le dentiste 1 à 2 fois par an tandis que 51% des 75 ans et plus ne le voient qu'occasionnellement.**
- ❖ **48% des personnes consultent un ophtalmologue 1 à 2 fois par an et 38% occasionnellement.**
- ❖ **52% des personnes ne voient jamais de masseurs kinésithérapeutes et 36% occasionnellement (ces proportions sont respectivement de 44 et 39% chez les 60-74 ans et de 65 et 29% chez les 75 ans et plus).**



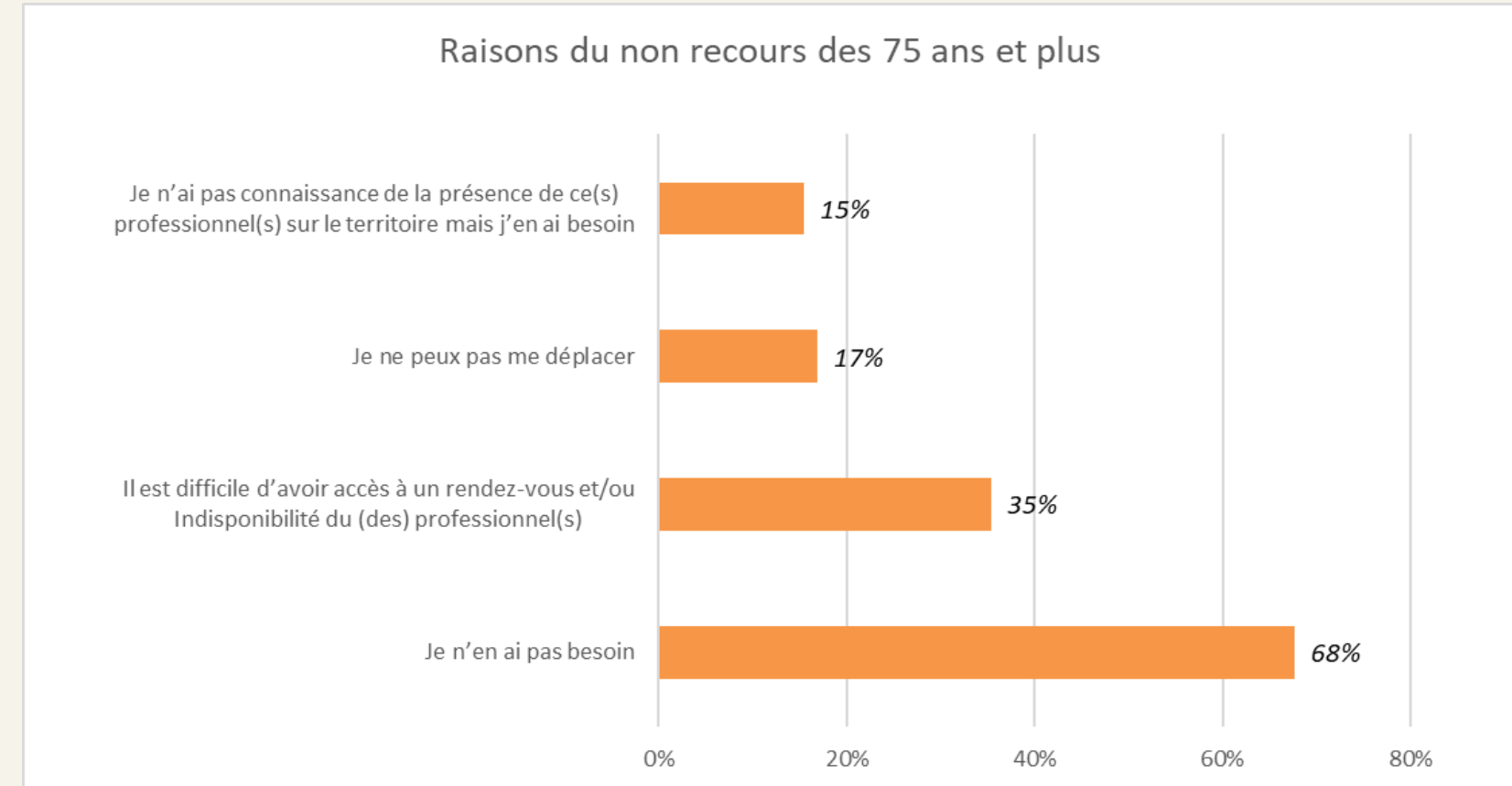
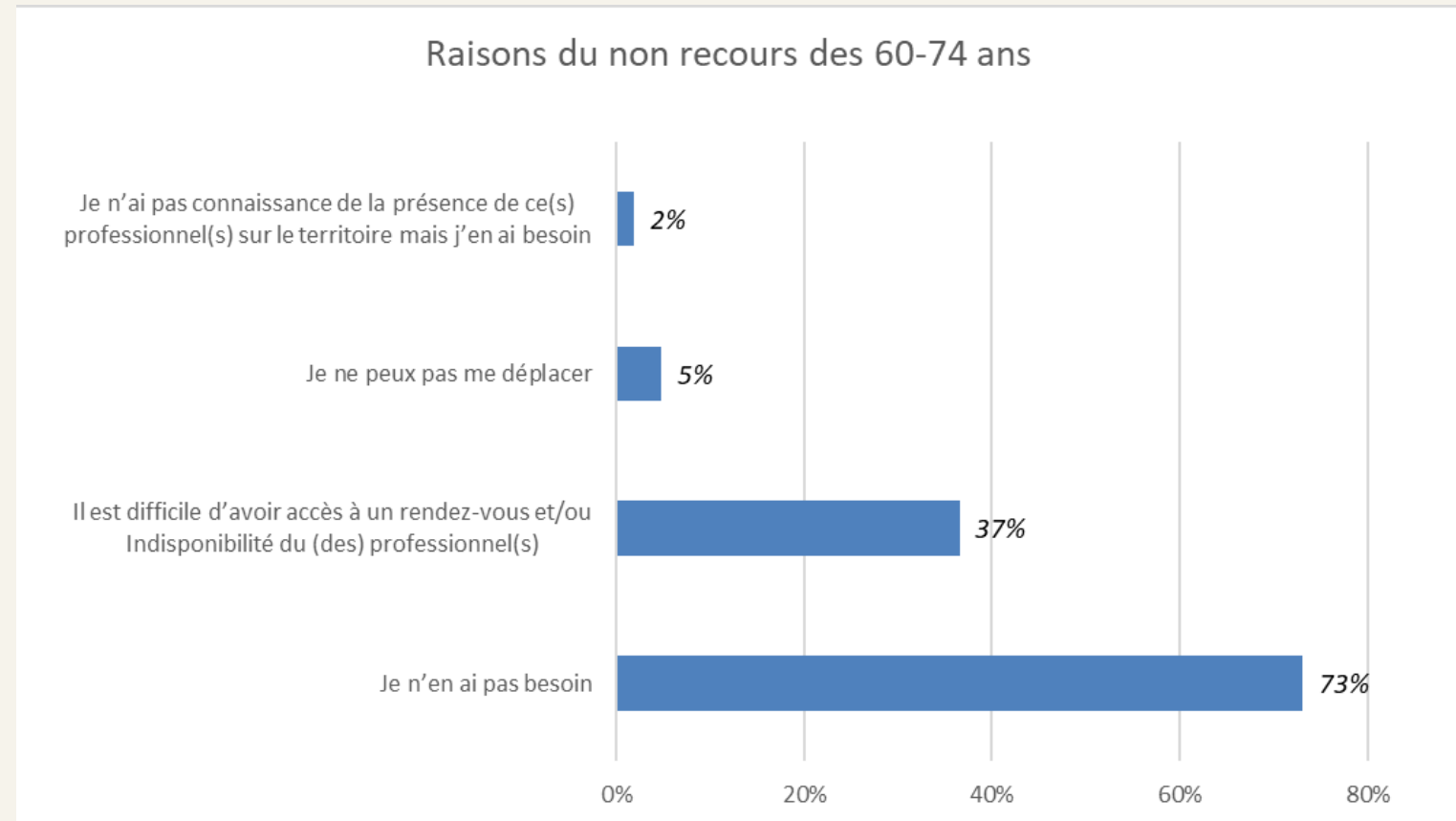
La part des seniors sans recours aux soins est significativement supérieure dans la CC du Pays Foyen : 4,5% contre 3,4% en Gironde.

Source Interrégime Cnam, MSA 2021 – Observatoire des Fragilités.

Près de 12% des seniors âgés de 65 ans et plus du Régime général de la CC du Pays Foyen n'ont pas eu de consultations de médecins généralistes au cours des 24 derniers mois, situation estimée comme défavorable comparativement à la moyenne nationale ; tendance à la hausse de cette proportion.

Source : Fiche Indicateurs EPCI ORSA – données 2021

Connaitre les raisons du non recours aux professionnels de santé



- ❖ **Quelle que soit la tranche d'âge, la difficulté d'accès aux médecins et spécialistes (indisponibilité et/ou difficulté d'accès à un rendez-vous) représente une part importante des raisons du non recours aux soins (36% en moyenne).**
- ❖ **Avec l'avancée en âge, les freins liés aux difficultés de déplacements et au manque de connaissance de l'offre (alors que le besoin existe) sont proportionnellement plus importants.**

En 2024, 68% des personnes déclarent qu'il est difficile d'avoir accès à un professionnel de santé, 73% dans les communes rurales et **78% chez les 65 ans et plus.**

Source : Bulletin de santé des Français 2024- Neres
<https://neres.fr/wp-content/uploads/2024/06/Bulletin-de-sante-des-Francais-2024.pdf>

Les difficultés d'accès aux soins

- ❖ Les professionnels de santé pour lesquels les enquêtés rencontrent le plus de difficultés d'accès sont les **spécialistes** de manière générale, et notamment les dentiste (17 répondants), dermatologue (16 rép.), ophtalmologue (15 rép.), cardiologue (9 rép.), gynécologue (8 rép.) etc., avec des délais d'obtention de RDV trop longs.
- ❖ Parmi les auxiliaires médicaux, les **kinésithérapeutes** sont cités à plusieurs reprises.
- ❖ A souligner également, un problème d'accès au médecin traitant est rapporté (avec le départ en retraite du MT).

Suggestions des répondants pour un meilleur accès aux soins

- ❖ Tout d'abord, **développer l'offre de soins** sur le territoire avec des professionnels de santé en plus grand nombre « *plus de médecins, plus de professionnels de santé* » mais aussi plus de mobilité des médecins et soignants, favoriser également le déplacement des spécialistes
- ❖ Favoriser la création de maisons de santé
- ❖ Améliorer l'organisation pour répondre aux urgences (*ex dent cassée*)
- ❖ A défaut ou de manière complémentaire, développer les **solutions de transports, transports santé** sur le territoire et/ou à l'extérieur (facilité de transport vers Bordeaux et Libourne, accès au CH)

Situation du territoire au regard de l'offre de soins

La situation du territoire se situe autour de la moyenne nationale pour les **médecins généralistes** (Accessibilité Potentielle Localisée (APL) aux médecins généralistes de moins de 65 ans : sur le territoire, la population a accès à 3,6 consultations par an par habitant contre 3,4 France entière et 4,9 au niveau département). **La proportion de médecins de 60 ans et plus est cependant supérieure et tend à augmenter.**

La situation est estimée comme très défavorable par rapport à la moyenne nationale en ce qui concerne l'offre de soins libérale pour les masseurs-kinésithérapeutes, les chirurgiens-dentistes (densité inférieure et tendance à la baisse), très défavorable également pour les dermatologues, psychiatres, gynécologues, sage-femmes, pédiatres, orthophonistes ; En revanche, l'offre est considérée très favorable pour les infirmiers et les cardiologues.

L'offre de soins pour les ophtalmologistes se situe dans la moyenne nationale.

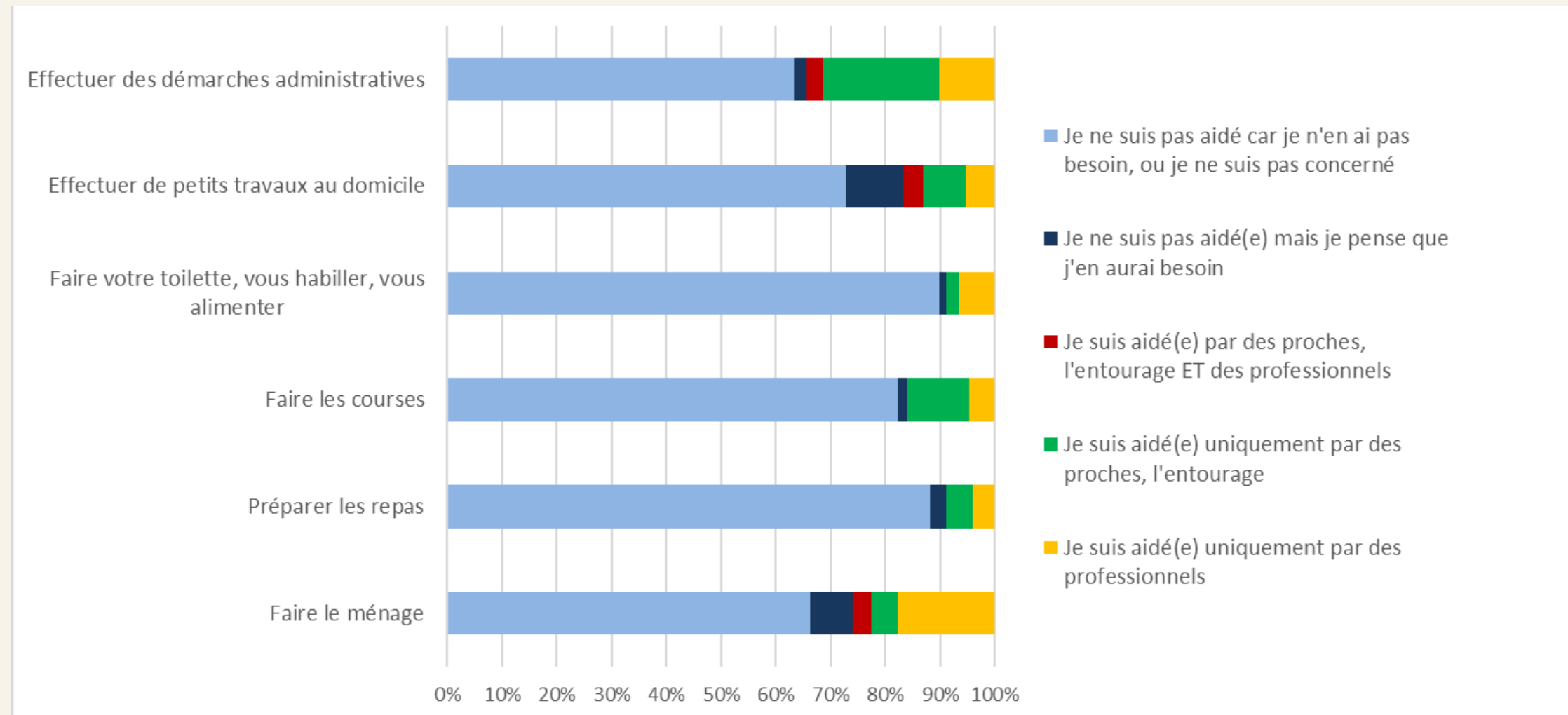
Source : Fiche Indicateurs EPCI ORSA – données 2021-2022

Structures d'Exercice coordonné :

- Centre de santé à Sainte Foy la Grande
- Maison de santé en cours de construction à Port-Sainte-Foy- et-Ponchapt

Actuellement, êtes-vous aidé(e) pour les actes de la vie quotidienne ?

- ❖ Globalement, dans la tranche d'âge 60-74 ans, ils sont 86% à déclarer **ne pas avoir besoin d'aide**. Dans la tranche des plus de 75 ans, c'est moins marqué mais ils sont tout de même 62% ;
- ❖ Chez les plus de 75 ans, 15% ne font appel qu'à leur **entourage** et 14% déclarent ne faire appel qu'à des **professionnels**.
- ❖ On observe une **forme de « spécialisation » des tâches** : l'aide est plutôt assurée par les professionnels pour le ménage, la toilette et plutôt par les proches en ce qui concerne les courses et les démarches administratives.
- ❖ Un besoin d'aide pour les travaux à domicile : 11 % de personnes ne sont pas aidées mais en auraient besoin (18 personnes).



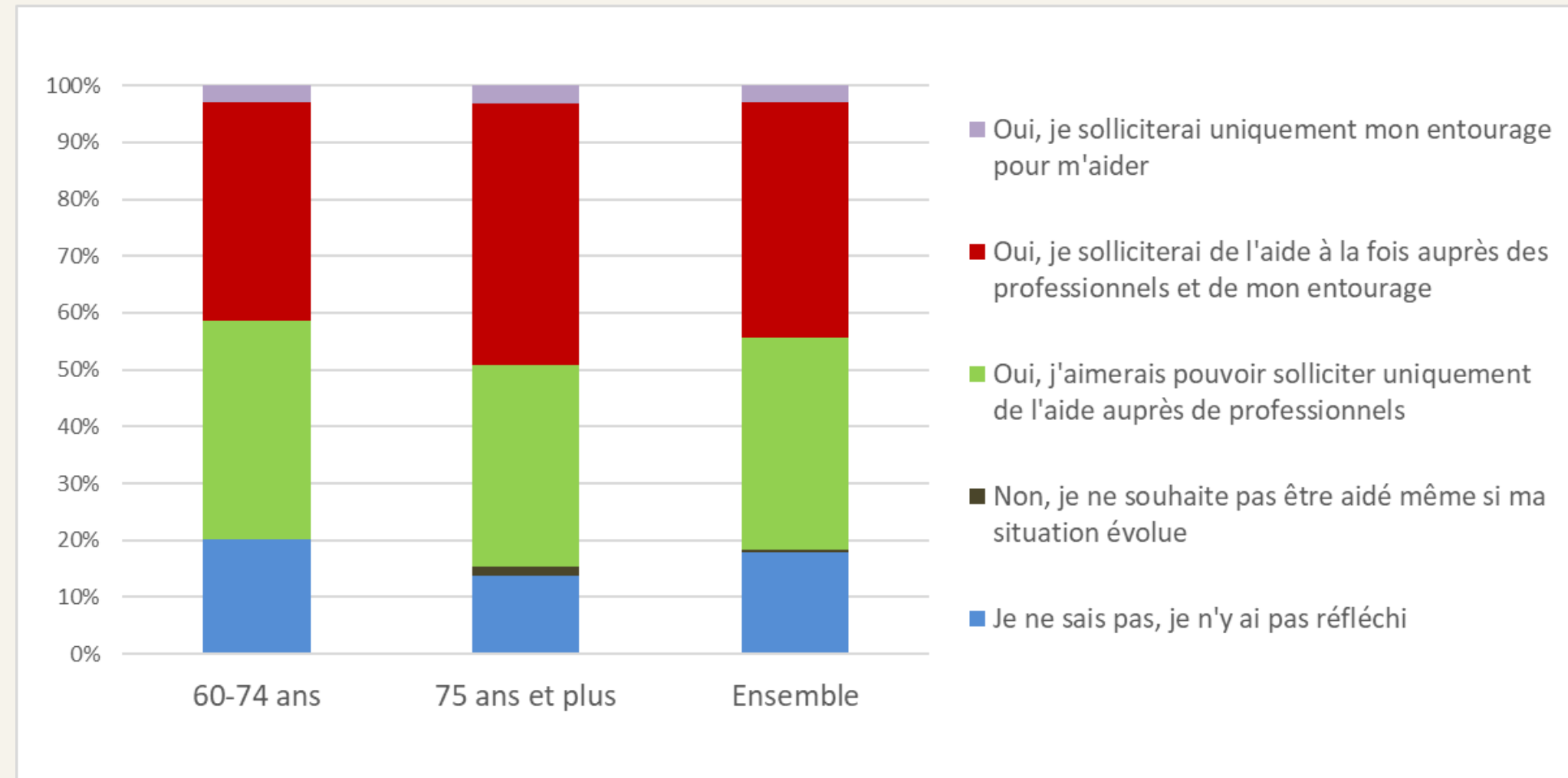
Focus sur le recours aux différents services d'aide à domicile

- ❖ 17% des répondants ont recours à l'aide à domicile (28 rép.); 28% des 75 ans et plus notamment bénéficient des services d'une aide à domicile plusieurs fois par mois ou plusieurs fois par semaine.
- ❖ IDE : pour 17% des 75 ans et plus, une infirmière intervient plusieurs fois par mois voire tous les jours (11 personnes).
- ❖ Au moment de l'enquête, 11% des personnes interrogées bénéficiaient d'une aide financière pour la prise en charge des services d'aide à domicile (18 rép.); essentiellement de l'APA (Allocation Personnalisée à l'Autonomie).



- ❖ Si les personnes renoncent à recourir aux services de professionnels pour les aider dans les actes de la vie quotidienne, c'est avant tout parce qu'ils déclarent se satisfaire de l'aide de l'entourage (1/3 des répondants); viennent ensuite la crainte d'un coût trop élevé (15%) et les problèmes d'accès (par méconnaissance des services existant, ou difficultés pour effectuer les démarches administratives nécessaires).

Et demain ? Si votre situation changeait et que vous connaissiez une diminution de votre autonomie, est-ce que vous solliciteriez de l'aide pour vous soutenir dans le quotidien ?



- ❖ **79% des personnes solliciteraient de l'aide auprès de professionnels (soit uniquement auprès de professionnels 37% ; soit en complémentarité avec l'aide de l'entourage 41%).** Les personnes interrogées semblent ainsi envisager l'intervention de professionnels sans difficulté majeure.
- ❖ Cependant, on observe une proportion non négligeable de personnes ne sachant pas ou n'ayant pas réfléchi à cette problématique.

Suggestions en matière de services de proximité à développer en priorité

- ❖ Les personnes interrogées attendent le développement de services favorables au maintien à domicile : le **portage de repas, livraisons à domicile ...**
- ❖ Une forte demande concerne **l'offre de transports et solutions de mobilité** (transport à la demande, transports pour personnes âgées, transport collectif, covoiturage ...)
- ❖ Autres services : ramassage de déchets verts, verres, encombrants ...
- ❖ Offre de soins (professionnels de santé, transport pour RDV médicaux ...)

Offre de services sur le territoire pour l'aide et le maintien à domicile en Pays Foyen

- Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)
- Portage de repas à domicile
- Bureau Mobilités

ANALYSE DES DONNEES

Si nous n'avons pas la capacité d'agir sur la venue de plus de professionnels de santé, les constats encouragent et légitiment le développement des centres de santé.

Les difficultés de mobilité s'avèrent être un frein à l'accès à la santé ; le transport est le service le plus demandé à être développé.

Les personnes interrogées ont peu recours aux différentes aides possibles au domicile, principalement parce qu'elles n'en ont pas encore besoin. Cependant la perspective d'y faire appel ne semble pas repoussée ce qui représente une évolution positive, la demande d'aide semble moins mise à distance.

Par contre, pour celles qui en auraient besoin mais ne font pas appel, la méconnaissance des services et des aides semblent être les raisons principales.

OBJECTIF GENERAL

Développer l'accès à l'information sur les droits et services pour améliorer l'accès aux soins et la préservation de l'autonomie.

Public :

- Personnes actuellement dans le besoin
- Prévention pour les personnes qui seront dans le besoin demain.

Les résultats de l'enquête :

HABITAT ET LOGEMENT

HABITAT ET LOGEMENT

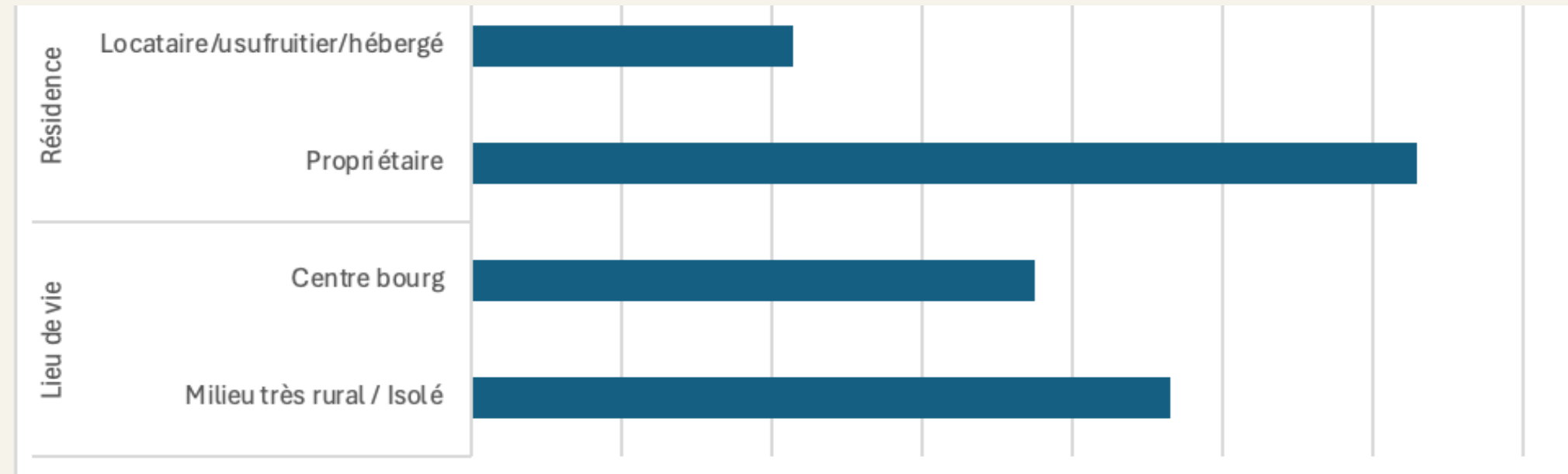
Les constats ...

- Des offres présentes pour des solutions d'hébergement, le maintien à domicile, l'information/accès aux droits, des soutiens financiers
- Mais nécessité de mieux toucher ceux qui ne demandent pas et prendre en compte les difficultés d'accès à l'information

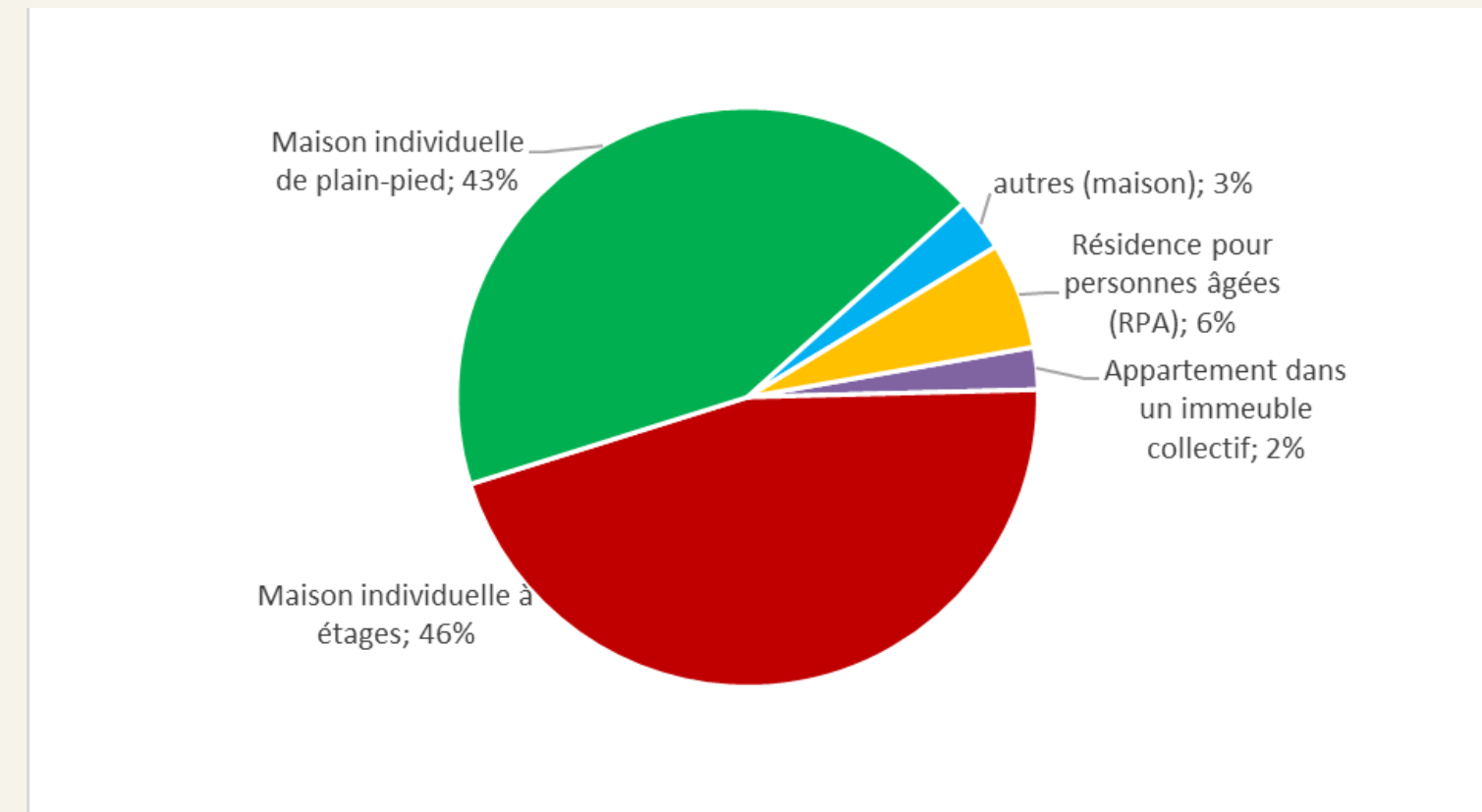
... et ce que nous voulions savoir

- Evaluer la connaissance de l'existant par le public et si l'offre correspond aux besoins
- Comprendre les freins d'accès aux droits

Typologie du public au regard du logement



- ❖ Les personnes occupent majoritairement des maisons, situation caractéristique en milieu rural.
- ❖ 46% des personnes habitent dans des maisons à étages (50% des 60-74 ans contre 38% des 75 ans et plus); ce point est à souligner car avec l'avancée en âge et une éventuelle perte d'autonomie, la présence d'étages peut s'avérer source de difficultés.
- ❖ La majorité des personnes sont propriétaires de leur logement, un point important à prendre en compte lorsque des travaux d'adaptation sont envisagés.





❖ En parallèle, nous avons demandé aux personnes d'évaluer l'adaptation de leur logement actuellement et/ou dans la perspective d'une perte d'autonomie et nous pouvons constater que **chez les 75 ans et plus, 40% considèrent leur logement pas, peu ou moyennement adapté** (contre 21% parmi les 60-74 ans),

❖ **40% des personnes ont déjà réalisé des travaux d'adaptation de leur logement**
Il s'agit essentiellement d'adaptation des sanitaires (*remplacement de la baignoire par une douche, douche italienne, WC suspendus*) et d'aménagements pour limiter les risques de chute (*barre d'appui, notamment dans la douche et les toilettes, sol anti déparant...*) et travaux d'isolation.

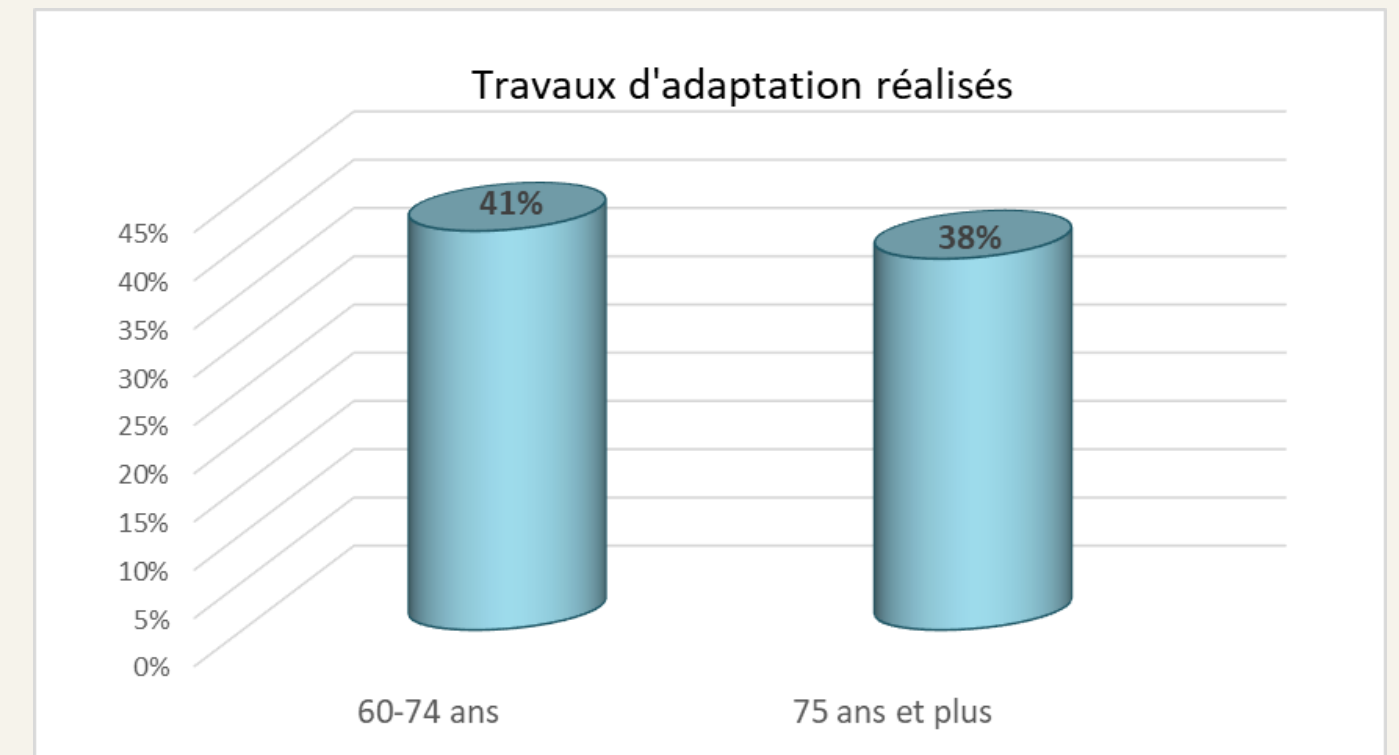
❖ **Que faudrait-il pour améliorer le domicile ?**

Réaliser des **travaux d'isolation thermique**, moyens de chauffage, climatisation (33 rép.);

Adapter les sanitaires, douche (*par exemple, changer la baignoire pour une douche italienne, nouvelle installation au RDC ou étages*) (26 rép.);

Adapter le logement pour prévenir les risques de chutes dus à la présence d'étages, de marches, de différences de niveaux (*installation de barre d'appui par exemple...*) (21 rép.);

Effectuer des travaux en raison de la **vétusté** du logement (*installation électrique par exemple, « tout est à refaire »*).

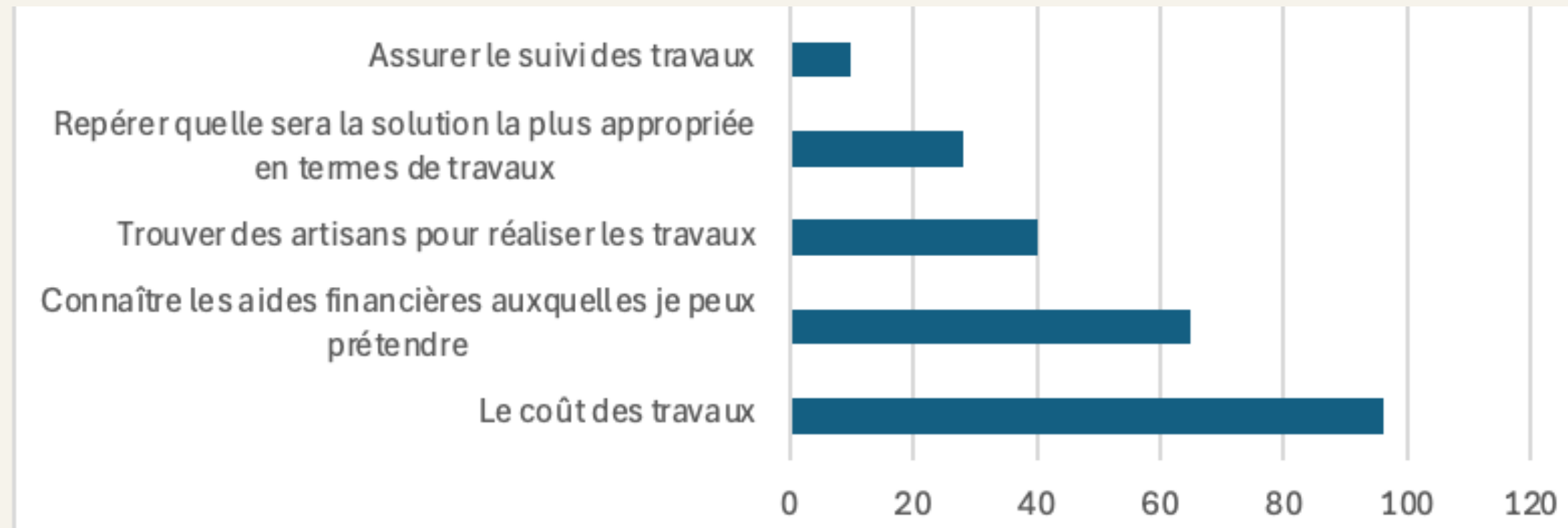


22,7% des ménages de la CC du Pays Foyen sont en précarité énergétique logement, situation estimée comme très défavorable comparativement à la moyenne nationale ; de même concernant l'ancienneté des résidences principales.

Source : Fiche Indicateurs EPCI ORSA – données 2019 et 2018

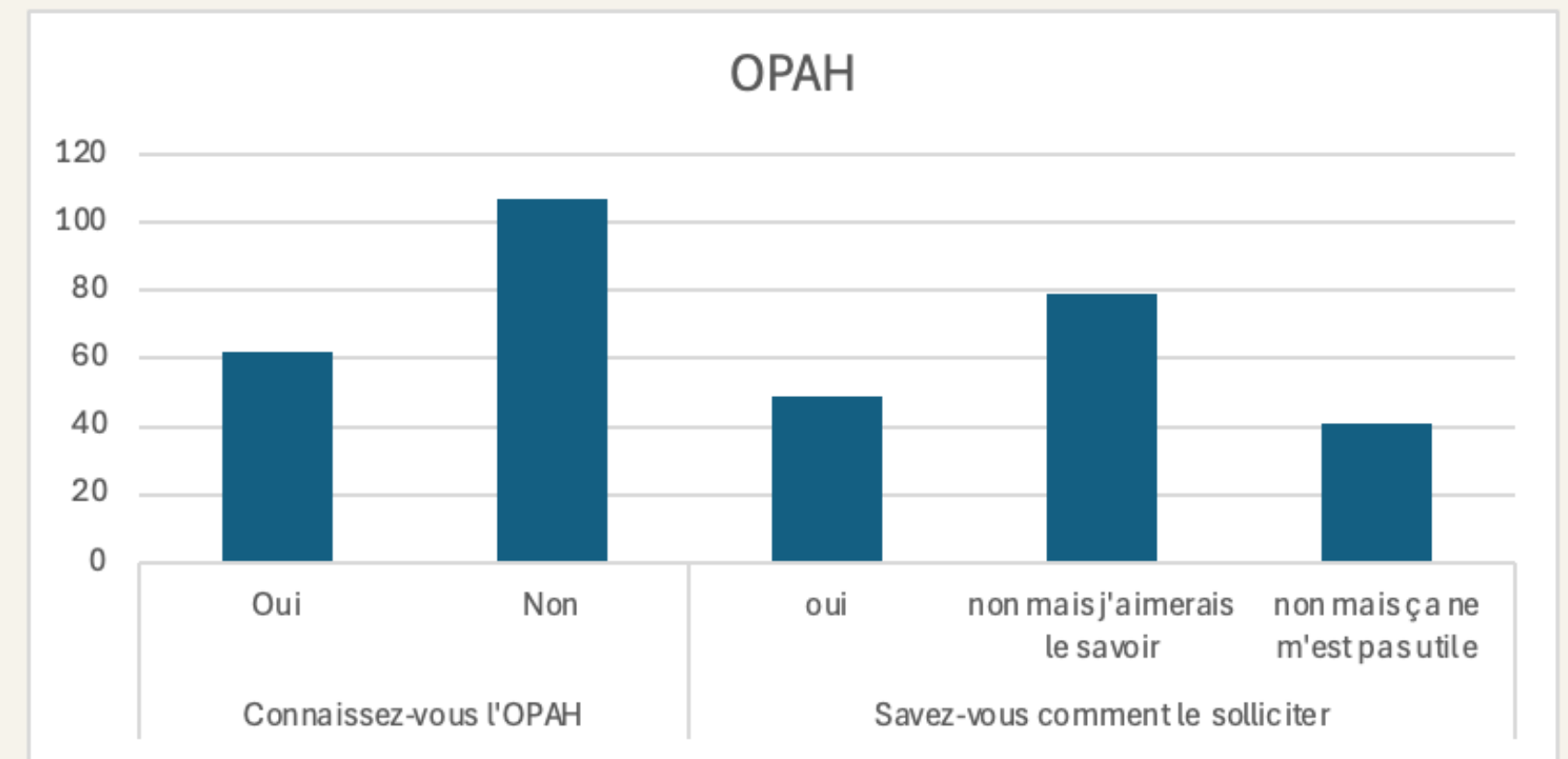
Repérer les freins d'accès aux droits et démarches liés à l'adaptation du domicile

- ❖ Les premiers freins et difficultés pour réaliser les travaux sont assumer le **coût des travaux** (57% des répondants : 62% des 60-74 ans contre 49% des 75 ans et plus), connaître les aides financières existantes (38%) ; puis trouver les artisans (24%).



Evaluer la connaissance de l'existant par le public

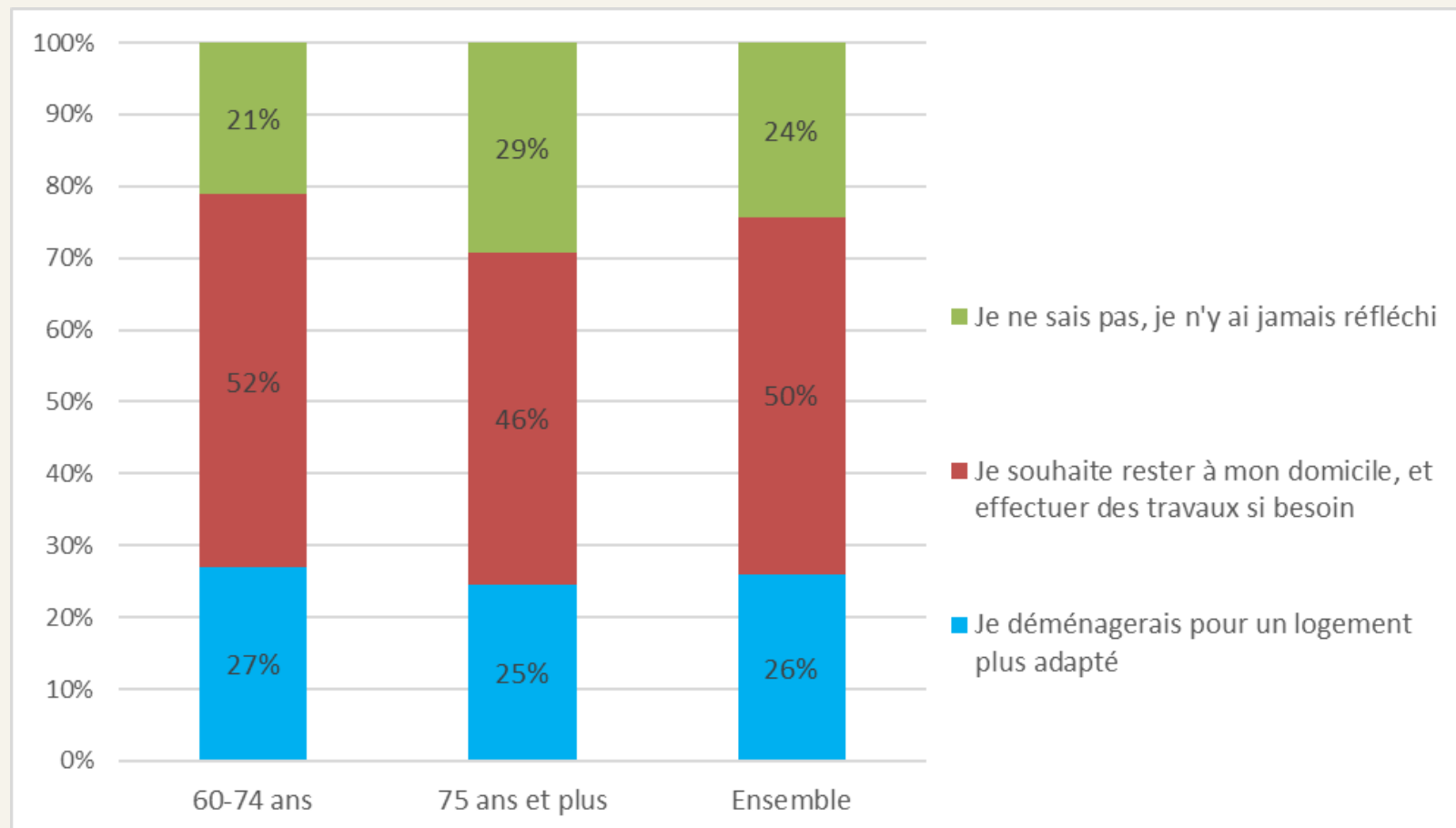
- ❖ L'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) demeure encore largement méconnu : **63% des personnes ne connaissent pas ce programme** développé depuis 2022 sur le territoire pour accompagner les propriétaires et les locataires dans l'amélioration de leur habitat (*diagnostic de l'habitat, information sur les aides financières existantes...*)
- ❖ mais **47% aimeraient savoir à qui s'adresser pour en bénéficier.**



Et demain ?

Si votre situation devait changer fortement, quel serait alors votre souhait, en priorité, par rapport à l'habitat ?

- ❖ 50% des personnes souhaitent rester à domicile en effectuant des travaux si nécessaire dans l'hypothèse d'un changement de situation avec perte d'autonomie.
- ❖ Toutefois, la proportion de personnes qui ne se projettent pas dans cette situation, déclarant « *je ne sais pas, je n'y ai pas réfléchi* » atteint 24%, et même 29% chez les 75 ans et plus ; assez logiquement, cette proportion est supérieure chez les seniors n'ayant pas effectué de travaux d'adaptation (27% contre 21% parmi ceux qui ont déjà effectué des adaptations).



L'adaptation de son logement : du confort au maintien à domicile

« Aujourd'hui, on fait le constat d'un paradoxe que l'on cherche à comprendre : le parc français est peu pourvu de logements adaptés et pourtant les personnes font peu de démarches d'adaptation de l'habitat.

De plus, lorsque des adaptations sont mises en places, leur intégration au sein du domicile est souvent vécue difficilement. Peu de personnes ont effectué au moins un aménagement d'adaptation de leur logement : 7 % des moins de 80 ans vivant à domicile et **21 % des 80 ans et plus**.

Or, 25 % des personnes âgées de 60 ans et plus déclarent des limitations fonctionnelles susceptibles de rendre des aménagements nécessaires (s'abaisser, s'agenouiller ou monter, descendre un escalier). On peut expliquer la faible proportion de ménages qui adapte leur logement par **un manque d'information sur les aménagements, les financements et les acteurs à mobiliser**.

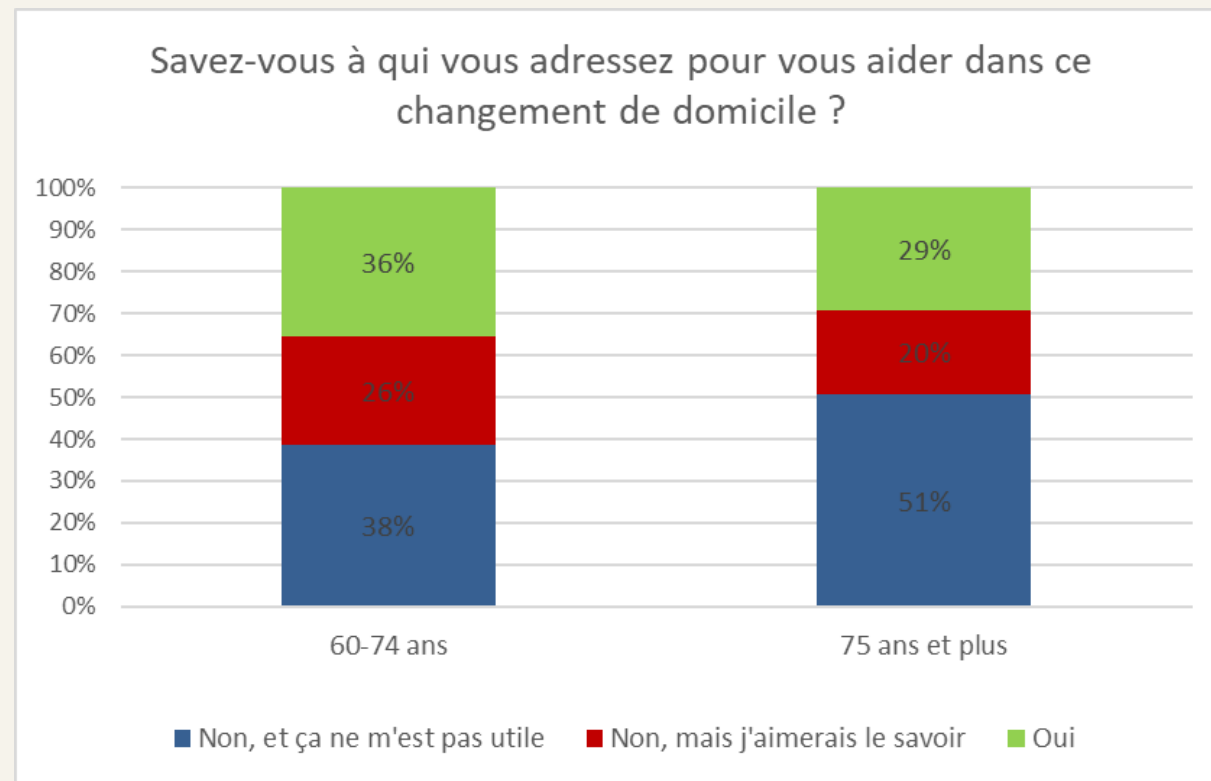
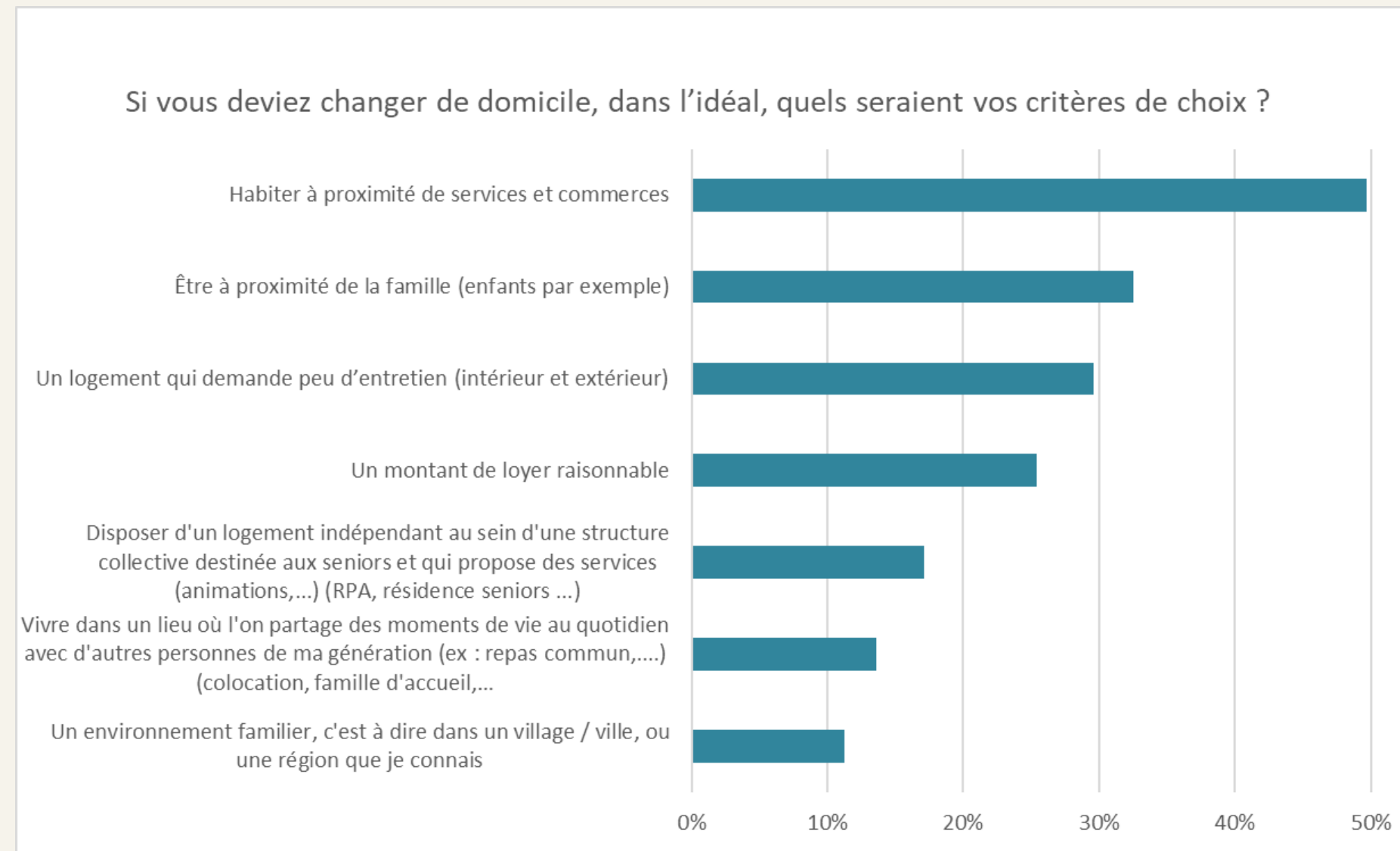
Les jeunes retraités n'adaptent pas leur logement en prévision d'un futur handicap dans le grand âge. **La première raison avancée est la difficulté de se projeter dans la vieillesse, liée parfois à un "déli" du vieillissement et à son caractère imprévisible.**

Quand ils le font, ce sont des travaux d'adaptation (douche à l'italienne, barre, assises de douche...) qui sont motivés par une recherche de confort et au final, ce sont des démarches qui permettent, plus ou moins consciemment d'anticiper l'avancée en âge. De même, que le déménagement au rez-de-chaussée ou la recherche d'un logement de plain-pied. »

Extrait de : <https://www.cerema.fr/fr/actualites/loger-nos-seniors-etat-lieux-enjeu-societe>, février 2022.

Changement de domicile

- ❖ **Les seniors recherchent avant tout la proximité des services et commerces, de la famille :**
La proximité des services et commerces est le 1er critère de choix (50% des répondants, 59% chez les 60-74 ans) ; puis la proximité de la famille (33%), puis les critères d'entretien du logement (30%, et surtout 37% chez les 60-74 ans) et le montant du loyer (25%).



- ❖ **les 60-74 ans sont proportionnellement plus nombreux à savoir à qui s'adresser pour être aidés dans ce changement de domicile et montrent également un intérêt plus marqué pour être informé lorsqu'ils ne les savent pas.**
- ❖ **Seules 8 personnes du panel déclarent avoir entrepris ce type de démarches.**

ANALYSE DES DONNEES

Ainsi nous pouvons relever que la majorité des personnes souhaite rester à domicile mais estime celui-ci non adapté sans connaître les démarches d'accompagnement et aides financières pour le réaliser.

Ceci est d'autant plus à prendre en compte que nous avons vu précédemment qu'il y a avait un taux non négligeable de personnes qui n'ont pas recours aux services à domicile par crainte du coût ou méconnaissance de ceux-ci.

La question du coût et de la méconnaissance revient comme dans les autres thèmes mais de manière plus prégnante ici.

Les services d'évaluation ou d'aide à domicile notent des personnes rencontrées dans des situations très dégradées au regard du logement ; des demandes tardives qui ne permettent pas de prévention.

OBJECTIF GENERAL

Favoriser le maintien à domicile pour répondre à la volonté de vieillir chez soi.

Les résultats de l'enquête :

ACCES AUX DROITS

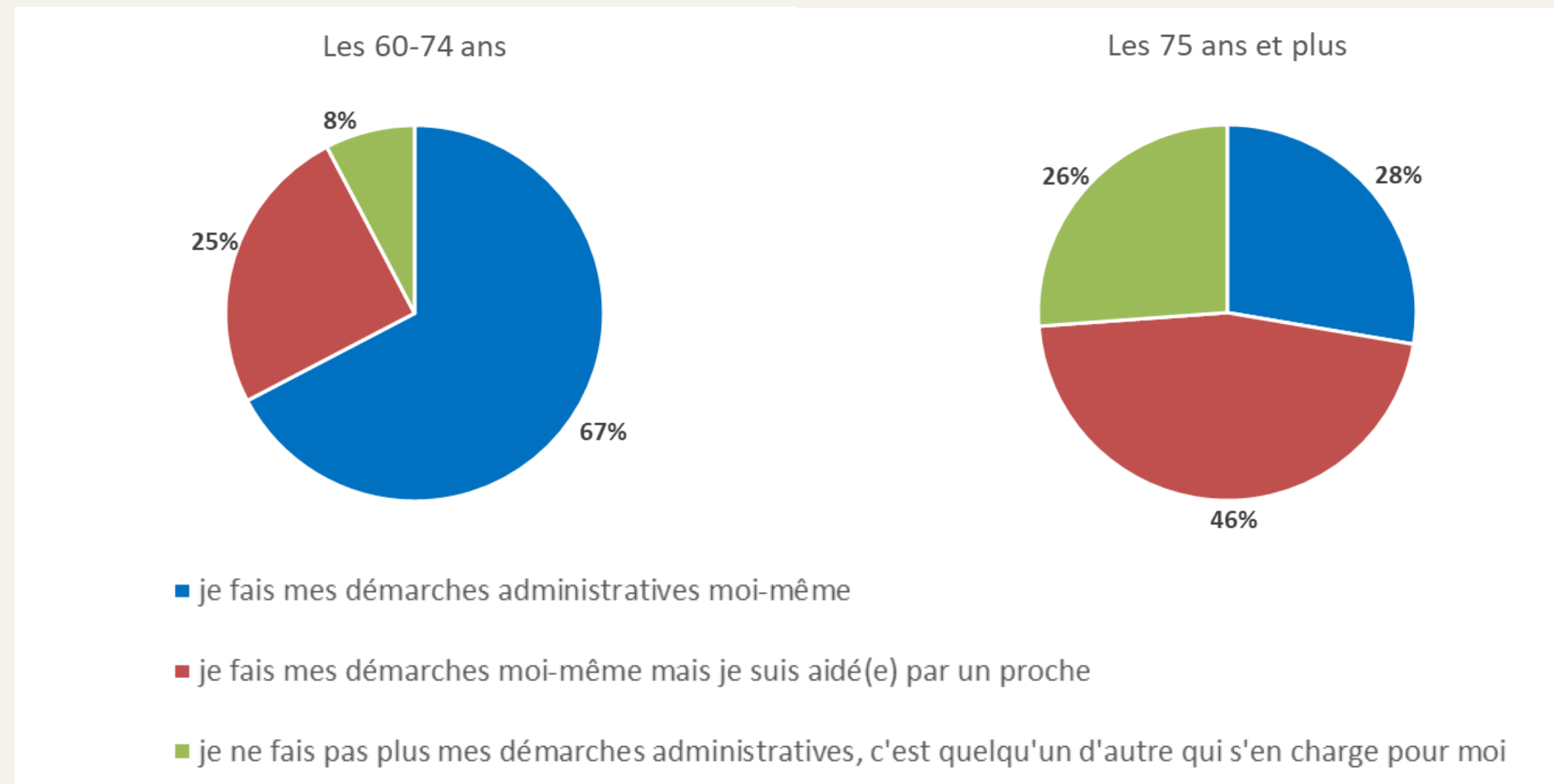
ACCES AUX DROITS

Les constats...

- Des offres présentes pour favoriser l'accès aux droits
- Mais nécessité de mieux toucher ceux qui ne demandent pas et prendre en compte les difficultés d'accès à l'information

... et ce que nous voulions savoir

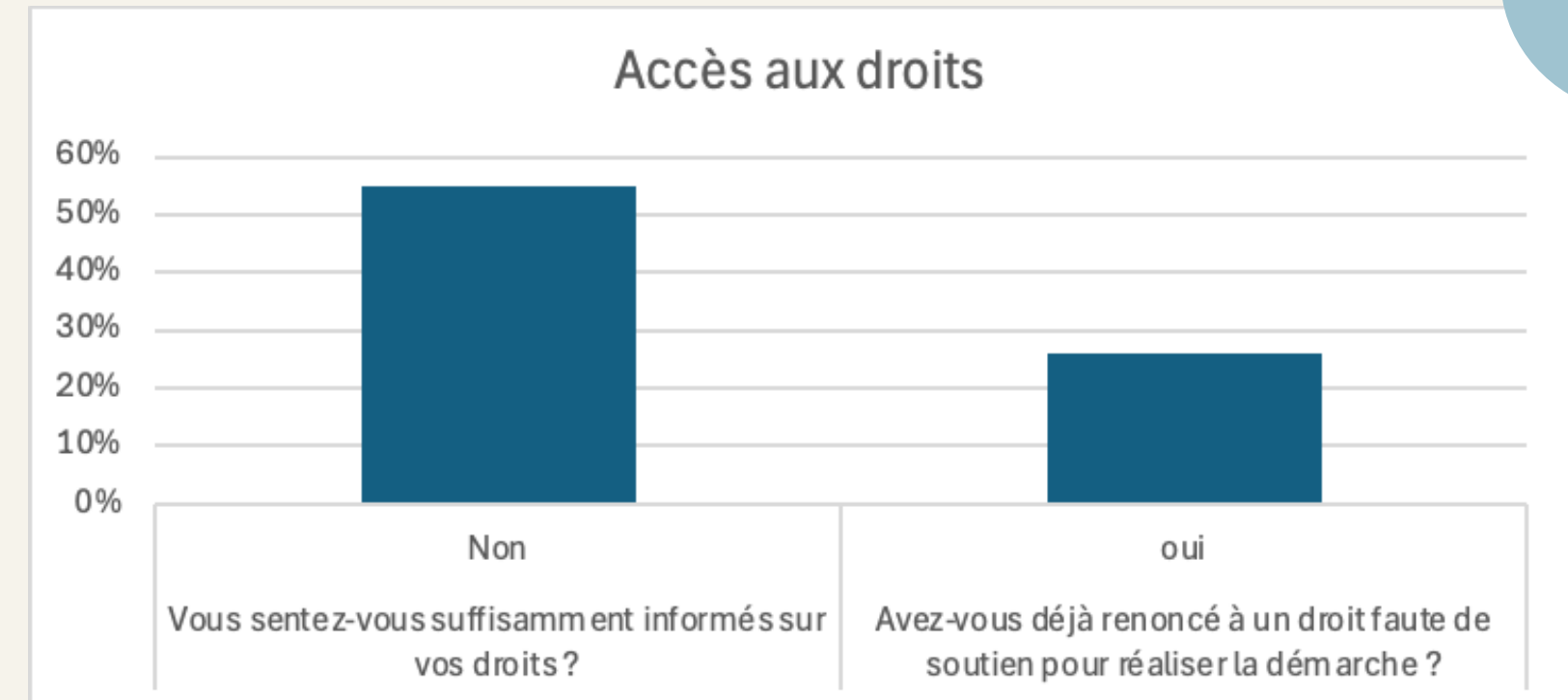
- Vérifier l'équité territoriale
- Evaluer la connaissance de l'existant par le public
- Comprendre les freins d'accès aux droits
- Questionner les modes de communication



- ❖ il existe de fortes disparités selon l'âge, ainsi, **72% des 75 ans et plus se font accompagner ou ne font plus du tout leurs démarches administratives.**
- ❖ Pour 65% d'entre eux, ce sont les proches (*famille, conjoint, enfants ...*) qui accompagnent ou prennent en charge totalement les démarches (74% chez les 75 ans et plus); ou encore des professionnels (assistante sociale, CCAS, France Services ...), 44% chez les 60-74 ans.

L'accès à l'information comme préalable à l'accès aux droits

- ❖ Un sentiment de manque d'information : **55% des personnes ne se sentent pas suffisamment informées sur leurs droits** (respectivement 53% des 60-74 ans et 58% des 75 ans et plus) ;
- ❖ et **26% ont déjà renoncé à un droit faute de soutien** : par exemple, certaines personnes ont renoncé à des aides pour la mutuelle, la retraite, pour l'isolation et les économies d'énergie, la prime rénovation, l'amélioration de l'habitat de manière générale ...



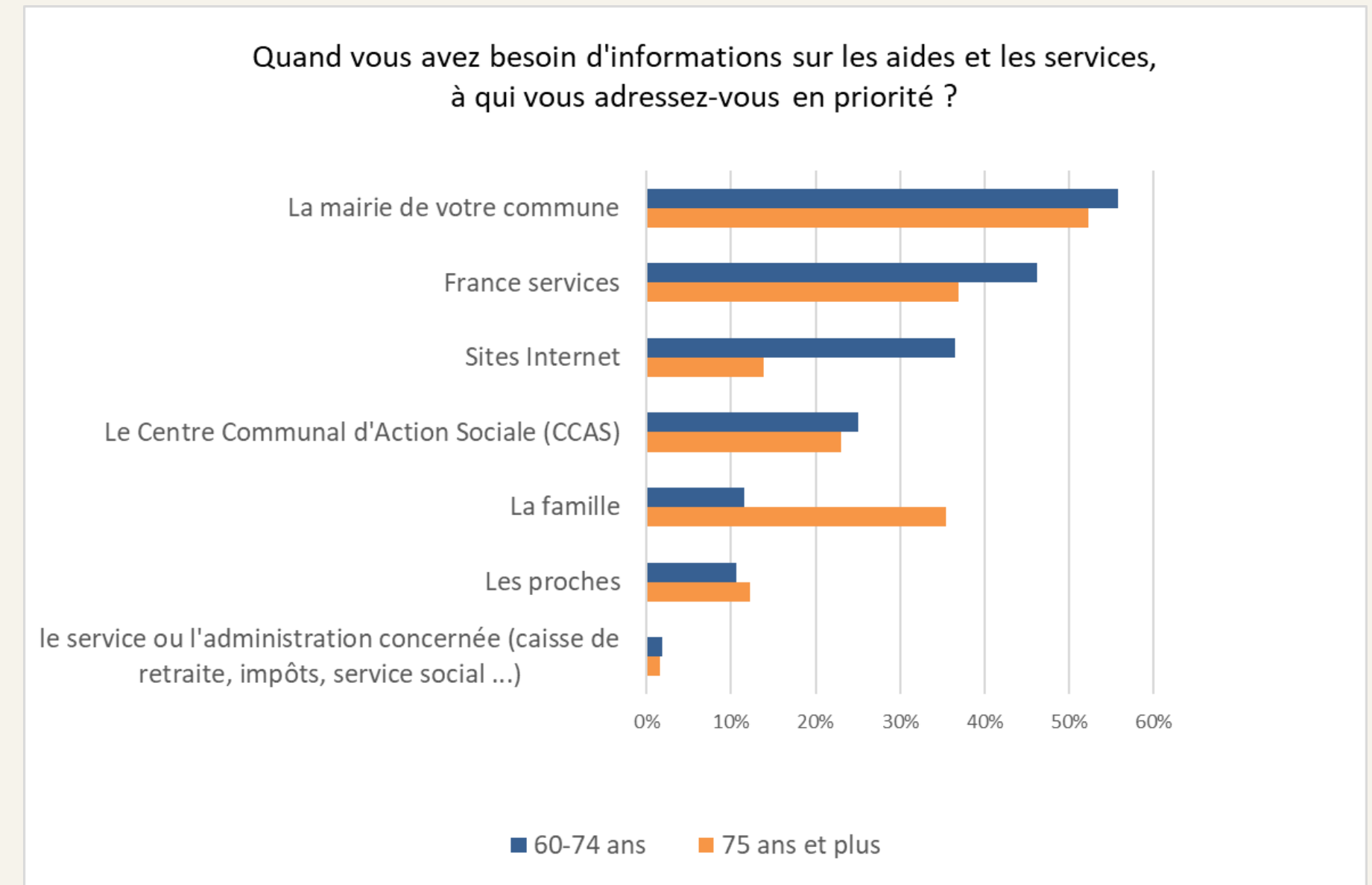
Et les domaines sur lesquels les informations manquent



« Près de quatre personnes sur dix considèrent que le manque d'information sur les aides est la cause principale du non-recours [aux prestations sociales]; la seconde raison la plus avancée, par près d'une personne sur quatre, est la complexité des démarches. »

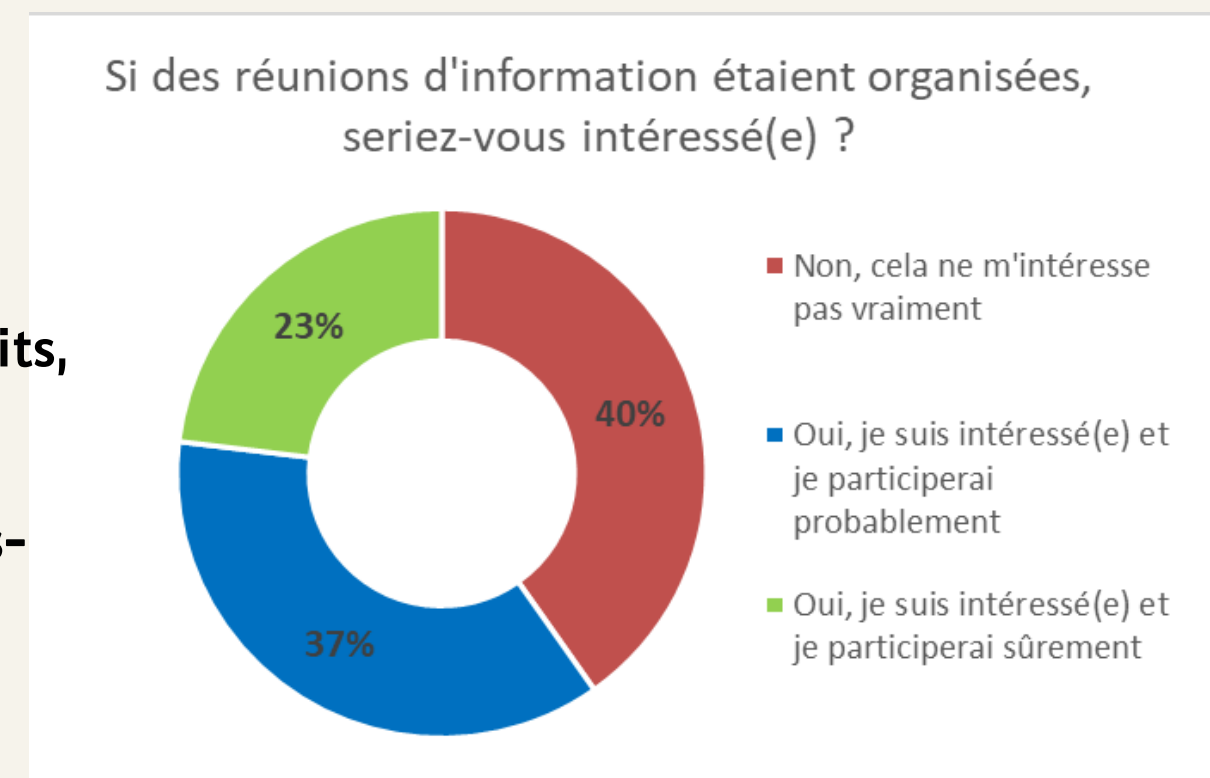
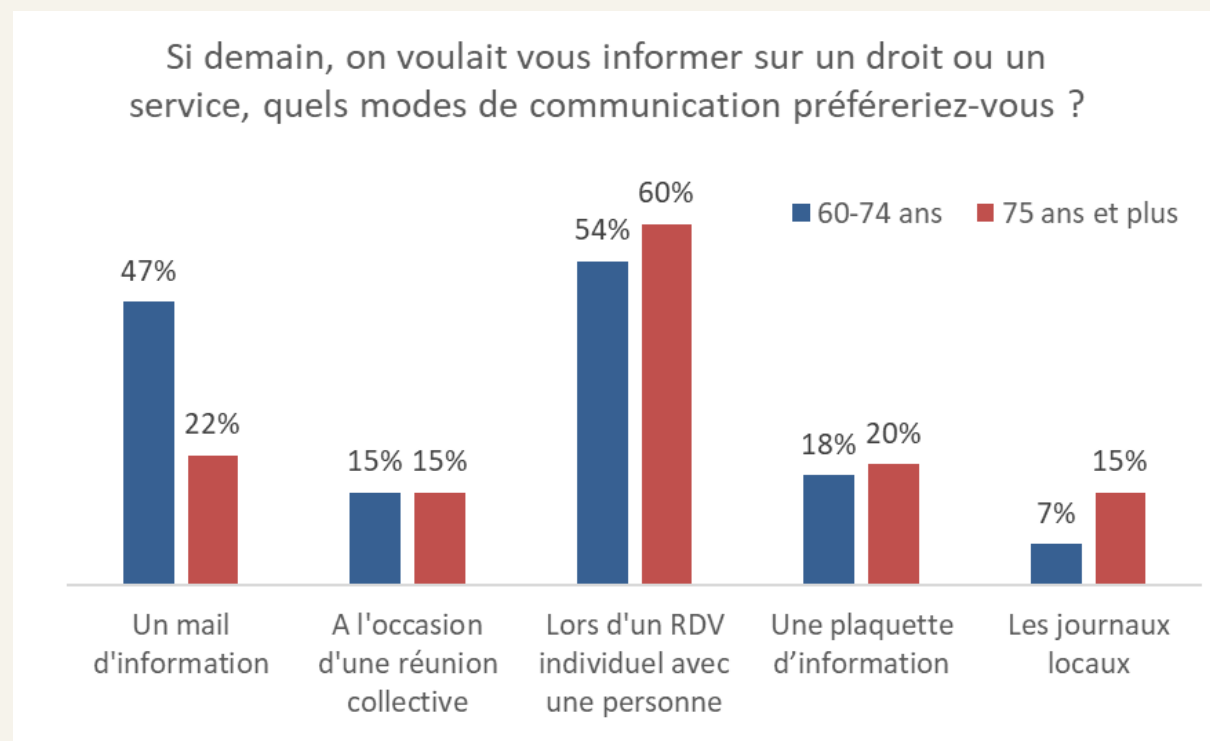
Source : DREES • Études et Résultats • avril 2023 • n° 1263

- ❖ Lorsqu'ils ont besoin d'informations sur les aides et les services, par exemple pour solliciter une aide ménagère, demander une aide financière, les seniors s'adressent en priorité à la Mairie de leur commune : **la Mairie est ainsi identifiée comme l'interlocuteur et le moyen privilégié pour obtenir des informations sur les droits et démarches.**
- ❖ Bonne connaissance et visibilité de **France Services** (encore plus marquée chez les jeunes seniors).
- ❖ Les sites **Internet** : on observe une très forte différence quant à la pratique d'Internet selon l'âge.
- ❖ Le rôle de la **famille** est plus prégnant chez les 75 ans et plus (*ce qui est cohérent avec les réponses apportées quant aux aides dont les personnes bénéficient de la part de leur entourage*).



❖ Pour être informé sur un droit ou un service, les RDV individuels avec une personne reste un mode de communication privilégié, notamment chez les plus âgés tandis que les mails d'information correspondent plutôt aux attentes des plus jeunes seniors, plus à l'aise avec internet.

❖ 60% des personnes se déclarent intéressées par des réunions d'information (*l'intérêt est cependant plus prononcé chez les 60-74 ans*); de préférence, une fois à 2 fois par an dans un lieu proche du domicile, salle municipale,
 Les attentes se portent sur des informations relatives aux aides et droits, aux services (*en lien avec le maintien à domicile et la perte d'autonomie*), à l'habitat, aux solutions de transports-mobilité et aménagements routiers, aux activités locales ...; et de manière générale, sur des informations sur les évolutions et nouveautés.



L'espace France services à Sainte Foy la Grande et Pellegrue est un lieu unique où les habitants du territoire peuvent s'informer et être accompagnés dans leurs démarches du quotidien.

- ❖ 74% des personnes connaissent France Services (et notamment 80% des 60-74 ans vs 65% des 75 ans et plus).
- ❖ Et parmi eux, les 2/3 ont eu recours à ses services. Les principales démarches effectuées concernent la protection sociale (*retraite, CAF, aide au logement, mutuelle, chômage*), les impôts, démarches administratives (*état civil, carte grise*), ADIL

France services « 11 organismes en un seul lieu »

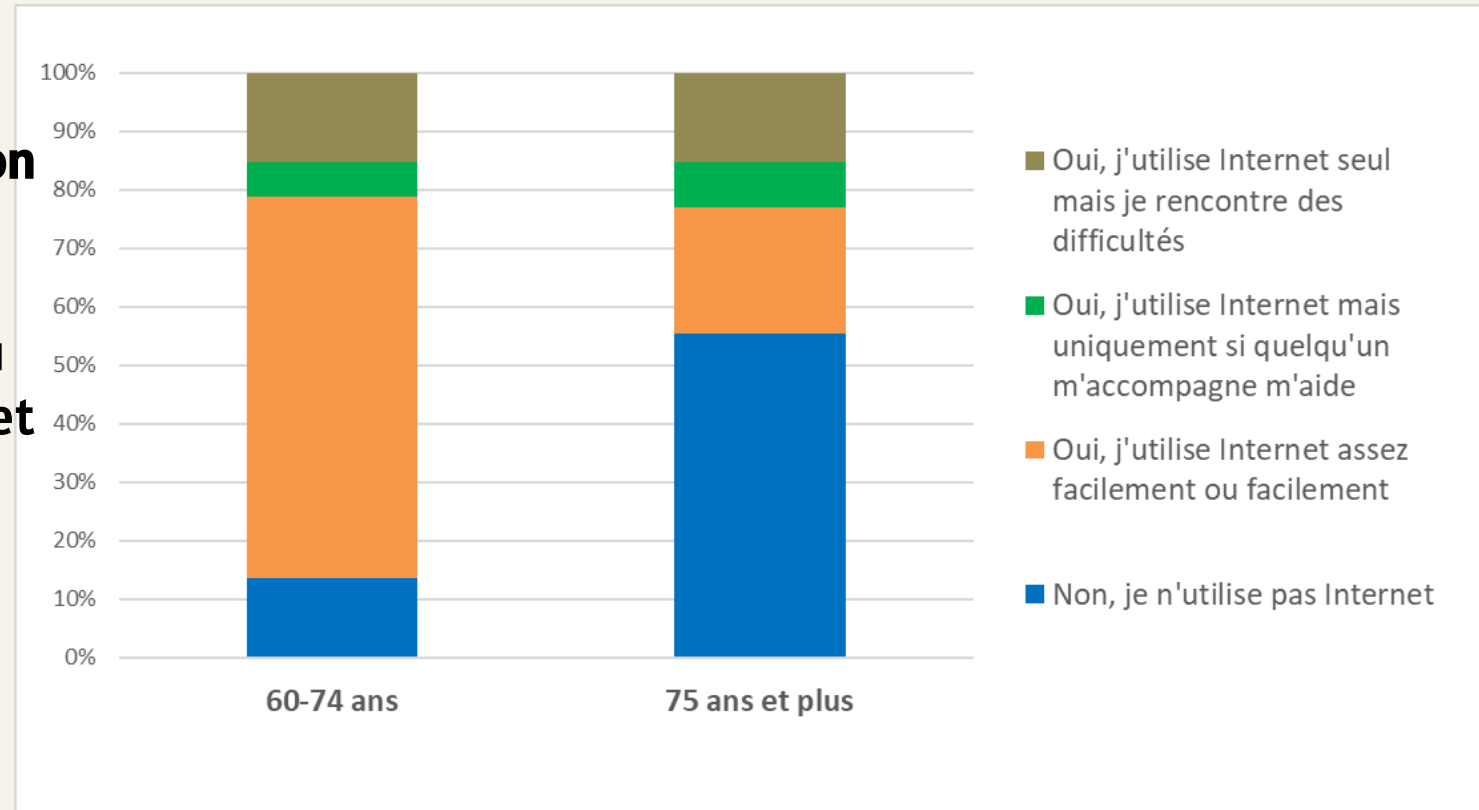
Plus de 7 usagers de France services sur 10 s'y rendent pour bénéficier d'un accompagnement individuel dans la réalisation d'une démarche administrative.

Parmi les personnes qui sont accompagnées par les conseillers France services : **86 % ont des difficultés avec le numérique** ; 56 % ont plus de 55 ans ; 38 % s'y rendent pour la première fois.

<https://www.france-services.gouv.fr/notre-mission/limpact-sur-le-quotidien-des-francais>

A l'heure du numérique, connaître le degré de maîtrise de cet outil

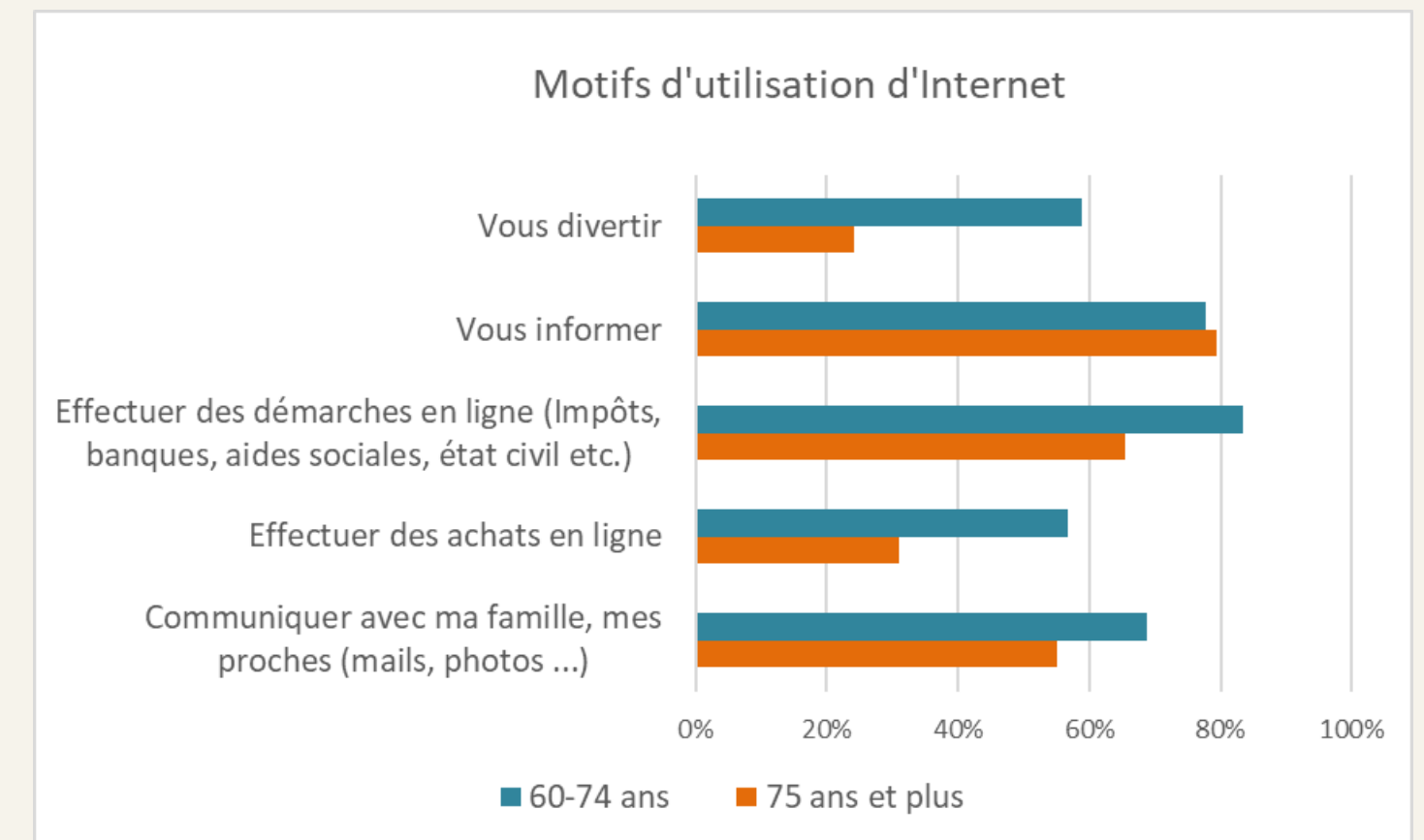
- ❖ **L'âge est un marqueur important quant à l'utilisation d'Internet : tandis que 65% des 60-74 ans utilisent Internet assez facilement ou facilement, 55% des 75 ans et plus ne l'utilisent pas.**



« En 2024, [...] la grande majorité des 60-74 ans (86 %) ont également utilisé Internet au cours des trois derniers mois. Cette utilisation progresse aussi chez les plus de 75 ans : presque la moitié d'entre eux (48 %) sont internautes en 2024 ; ils n'étaient que 21 % en 2014. »

Source : Enquêtes sur les TIC auprès des ménages - Insee Résultats : L'usage des technologies de l'information et de la communication par les ménages entre 2009 et 2024

- ❖ **Les motifs d'utilisation d'Internet : effectuer des démarches en ligne et s'informer ; communiquer avec la famille et les proches, se divertir et effectuer des achats en ligne apparaît plus fréquent chez les 60-74 ans.**
- ❖ **Pour effectuer des démarches, Internet est bien souvent incontournable aujourd'hui et un accompagnement est alors nécessaire pour nombre de seniors.**
- ❖ **Les raisons principales évoquées pour ne pas utiliser Internet sont en premier lieu le manque de connaissance « je ne sais pas comment on utilise Internet » et le sentiment d'être perdu par rapport à Internet, que cela est trop compliqué. Les 75 ans et plus sont les plus concernés par ces difficultés.**



ANALYSE DES DONNES

Nous pouvons constater que malgré une certaine autonomie dans les démarches administratives, l'accès à la connaissance des droits est vécu comme très insuffisant. De plus, le taux de renoncement à des demandes face à leur complexité est significatif (26%).

La question de la méconnaissance et donc du non recours ressort une nouvelle fois.

Peu importe l'âge et l'utilisation d'internet, les personnes privilégient les lieux de proximité tels que les Mairies et France services pour avoir accès aux informations mais ces lieux ont-ils réellement les moyens de donner toutes les informations ou avons nous un soutien à imaginer ?

Des rendez-vous individuels pour faire un point sur l'ensemble des droits sont majoritairement demandés, ainsi qu'une meilleure connaissance et vue d'ensemble sur les services et actions locales.

Les réponses seront à adapter car une différence entre les 2 tranches d'âge est notable. Elle est à la fois due à l'âge mais également à l'écart générationnel (les 60-74 ans sont aujourd'hui une génération globalement plus utilisatrice des outils numériques par exemple).

OBJECTIF GENERAL

Développer l'accès à l'information sur les droits et services pour améliorer l'accès aux soins et la préservation de l'autonomie.

Public :

- **Personnes actuellement dans le besoin**
- **Prévention pour les personnes qui seront dans le besoin demain.**

Il est précisé ici qu'il va être nécessaire de trouver le/les moyens de ramener l'information en proximité.

Les résultats de l'enquête :

LIEN SOCIAL

LIEN SOCIAL

Les constats...

- Une belle offre de loisirs
- Une répartition des offres inéquitable sur le territoire

... et ce que nous voulions savoir

- Questionner si l'offre correspond au besoin
- Questionner si la mobilité et la communication pourraient promouvoir leur utilisation
- Evaluer les raisons au non-recours

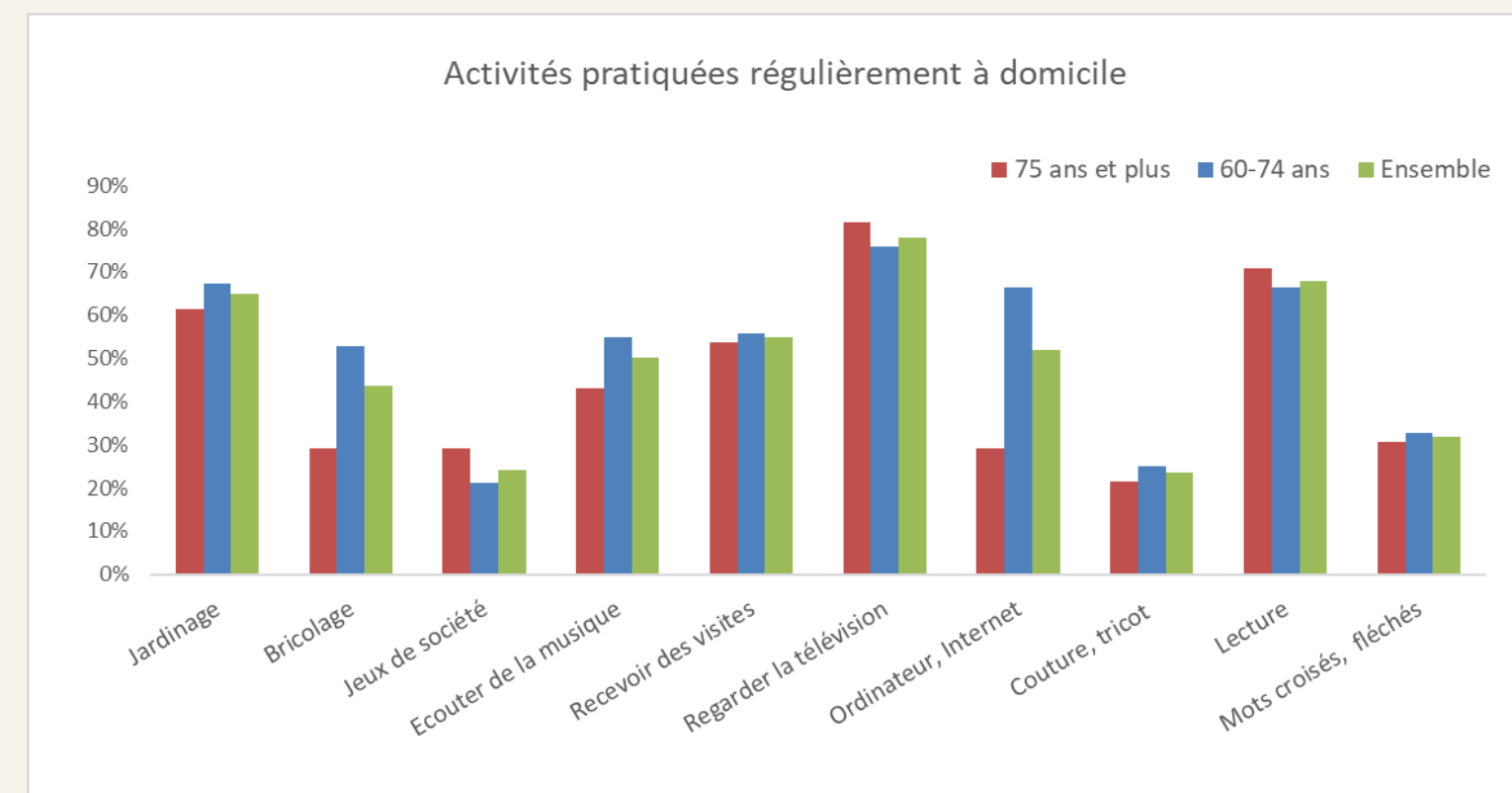
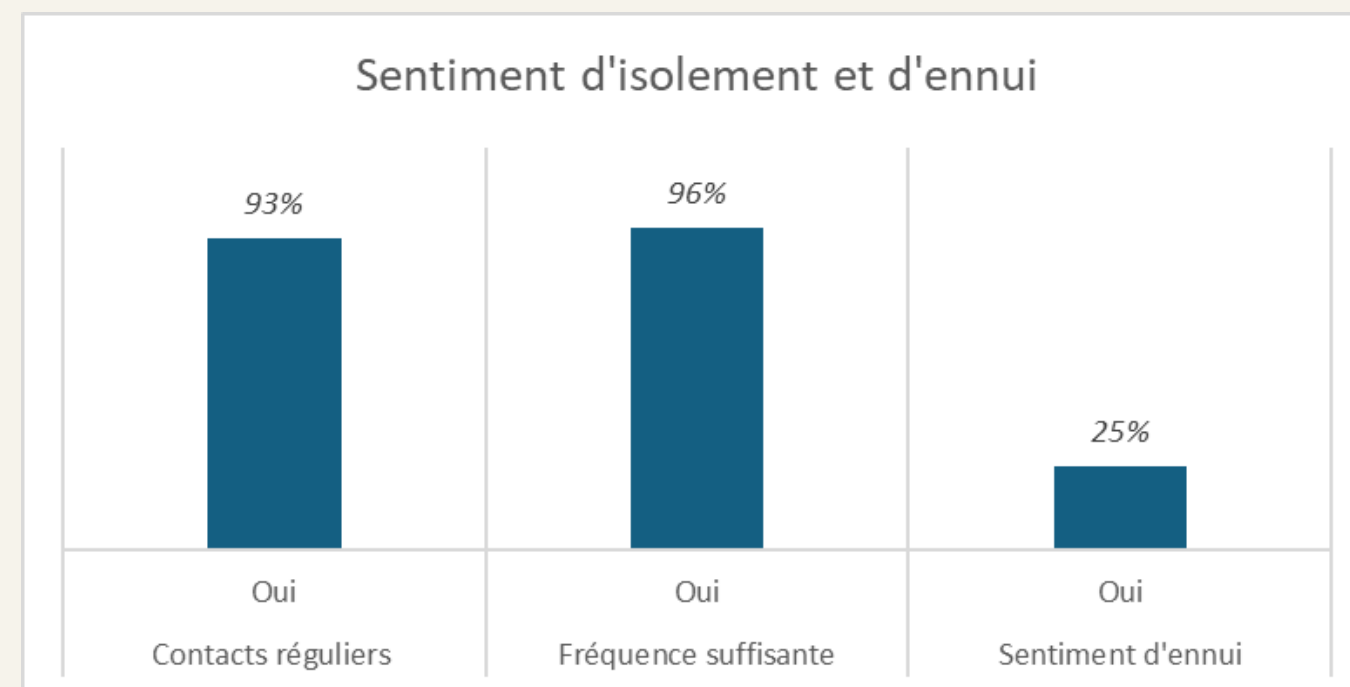
Isolement et réseau social

- ❖ **Isolement résidentiel** : 42% de la population enquêtée vit seul. Cette proportion est variable selon l'âge et le sexe ; elle atteint 56% chez les femmes de 75 ans et plus.
- ❖ **La plupart des personnes ont des contacts réguliers avec des personnes extérieures** en dehors des personnes vivant au domicile (96% des 60-74 ans contre 89% des 75 ans et plus.) et en sont satisfaits. Sont considérés ici les contacts physiques, téléphoniques, via des messageries instantanées ...
- ❖ Toutefois, **près d'un tiers des personnes souhaiteraient étoffer leurs relations** (respectivement 34% des 60-74 ans et 29% des 75 ans et plus). Pour cela, elles envisagent les activités extérieures et manifestations (*fêtes, repas, associations...*) comme étant une solution pour les aider.
- ❖ Parmi les activités réalisées au domicile, la télévision occupe une place importante, notamment chez les 75 ans et plus. Intéressant à souligner, **55% des enquêtés reçoivent des visites à leur domicile** (dans les mêmes proportions quel que soit l'âge).
- ❖ **47% des personnes seraient intéressées pour pratiquer certaines de ces activités en groupe, de manière collective** : 56% chez les 60-74 ans et 34% chez les 75 ans et plus.
- ❖ **Le sentiment d'ennui est plus prégnant chez les 75 ans et plus** : 38% contre 16% chez les 60-74 ans, ce sentiment peut être corrélé à l'isolement, exprimé ou non.

La proportion de personnes âgées de 75 ans et plus vivant seules atteint 44,5% sur le territoire de la CC du Pays Foyen, significativement supérieure à celle observée pour l'ensemble de la Gironde (42,1%).

Source : Insee 2020, OCARINA-ORSA

35

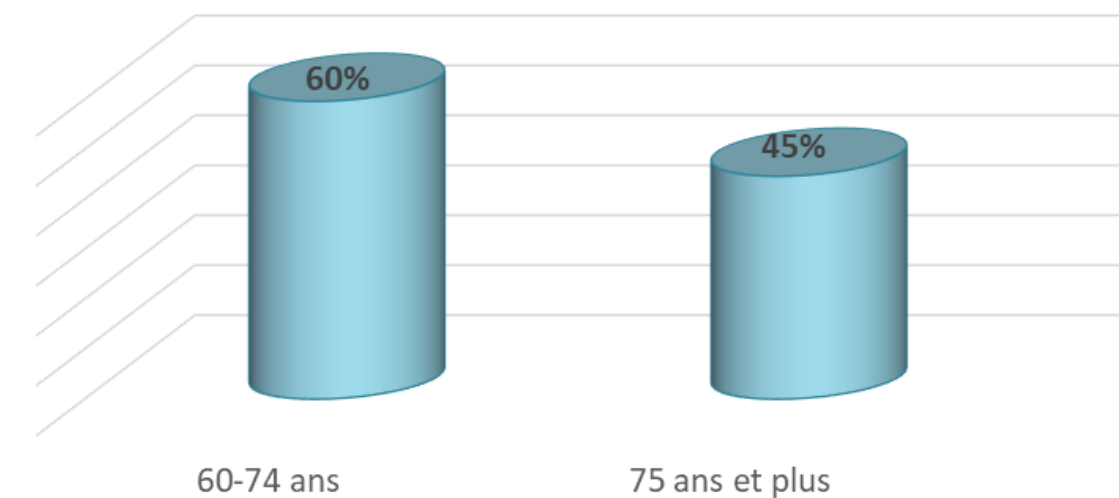


Lien social

Les activités collectives à l'extérieur du domicile : pratique et motivations

- ❖ **54% des personnes déclarent pratiquer des activités collectives à l'extérieur du domicile, de manière régulière pour la plupart d'entre eux ; avec une nette différence selon l'âge mais également selon le genre (57% des hommes contre 52% des femmes).**
- ❖ **Cette pratique semble a priori plus développée dans une commune comme Pineuilh mais en revanche, moins dans les communes du groupe 2 (Caplong, La Roquille, Ligueux, Margueron, Eynesse, St Avit de Soulage, St Quentin de Caplong, Riocaud, St André et Appelles, Les Lèves, Saint Philippe du Seignal).**
- ❖ **Quelles sont ces activités ? activités physiques et sportives (gymnastique, marche, vélo, danse, ...), chasse et pêche, chorale, activités dans le cadre d'association culturelle, loisirs créatifs, jeux de société ou cartes, Clubs 3^{ème} âge, de lecture ...**
- ❖ **Pour se rendre à ces activités, les enquêtés déclarent se déplacer majoritairement par leurs propres moyens (voiture, vélo, à pied ...)**
- ❖ **La principale motivation est la possibilité d'avoir des contacts : faire de nouvelles connaissances, la convivialité, le lien social, éviter l'isolement ; mais aussi la santé et rester en forme « c'est bon pour la santé » ; apprendre des choses, acquérir des savoirs et compétences.**
- ❖ **Le bénévolat : 36% des répondants ont des activités bénévoles au sein d'associations, comités des fêtes, conseil municipal etc. (45% des 60-74 ans et 20% des 75 ans et plus).**

Proportion de personnes pratiquant une ou des activité(s) de manière collective à l'extérieur du domicile

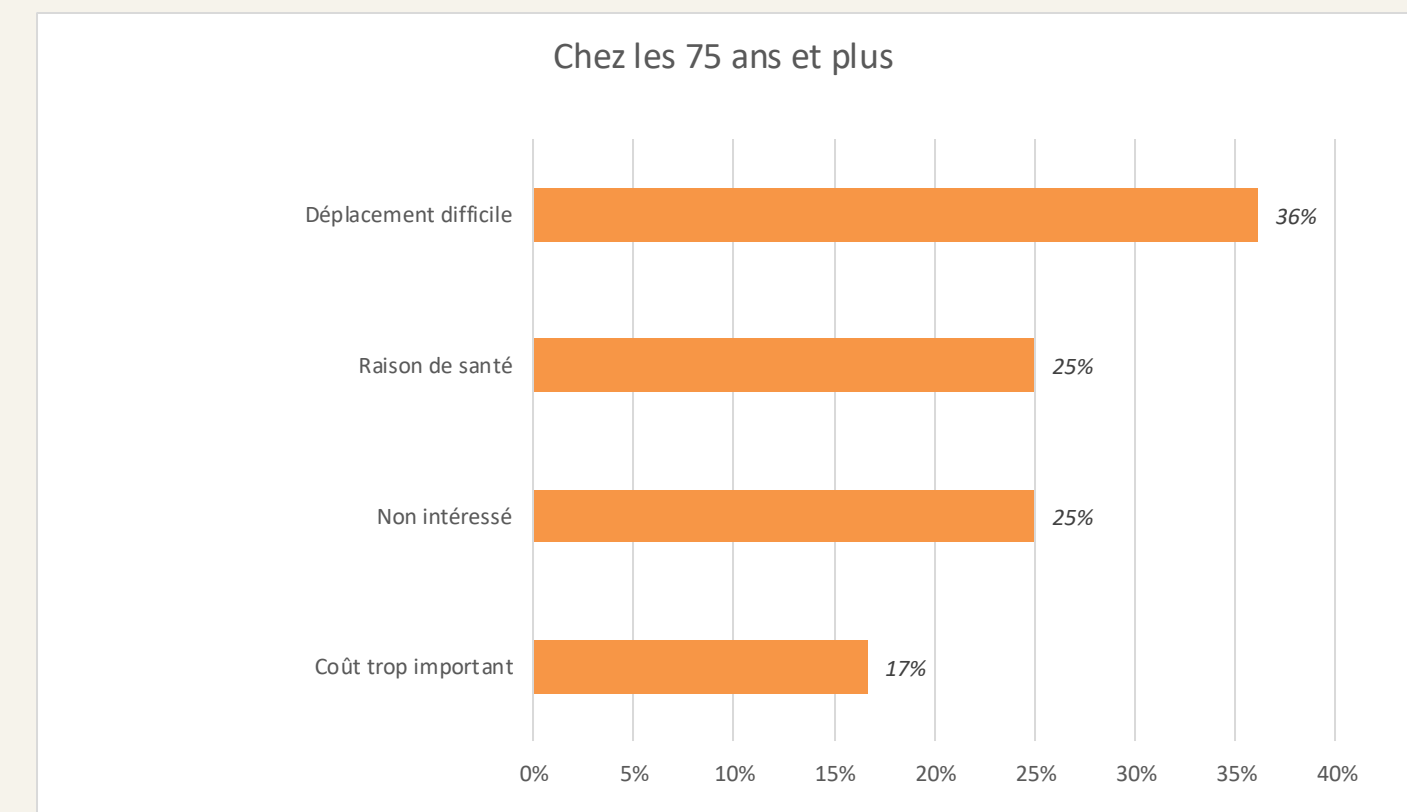
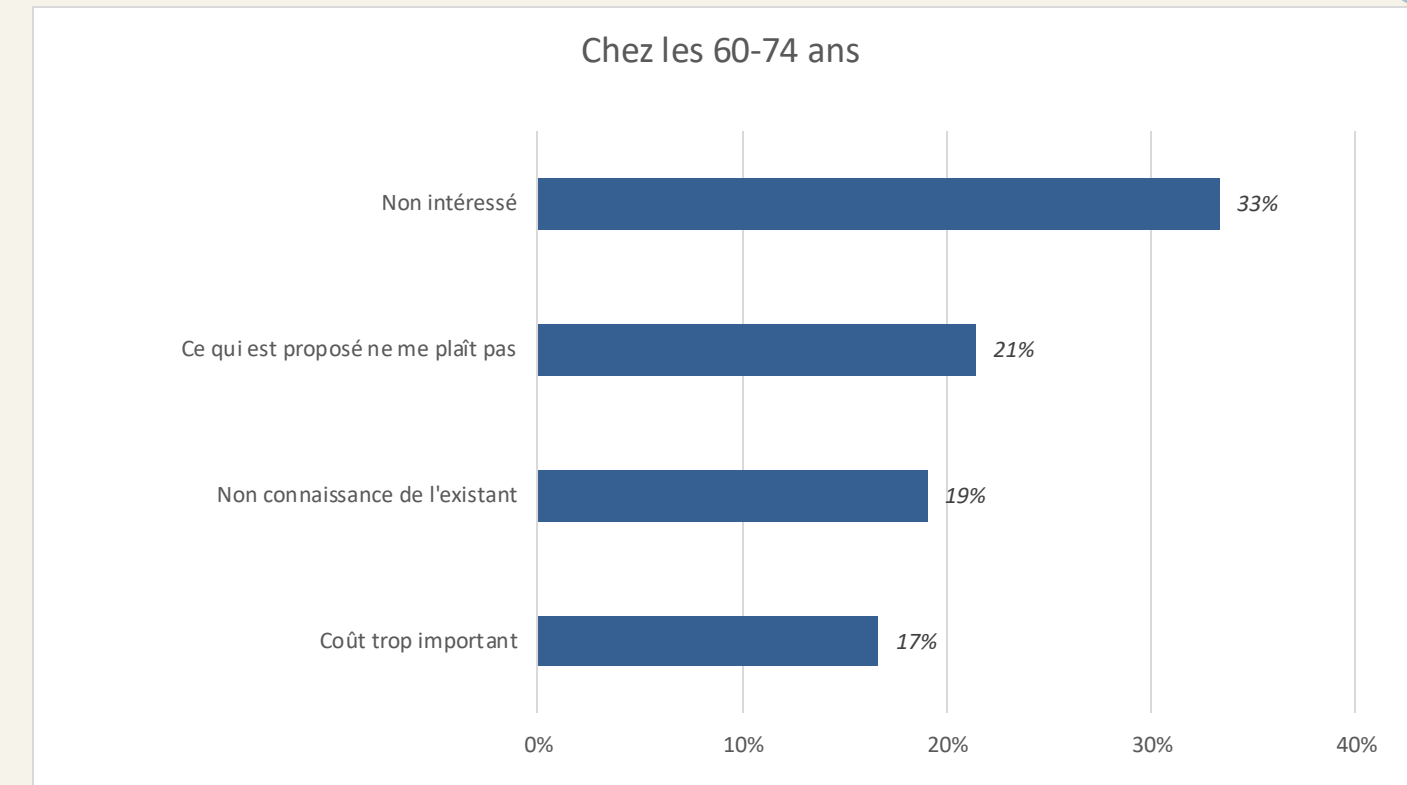


Concernant l'activité physique des personnes âgées de 60-74 ans du territoire, le taux de licences sportives délivrées atteint 13,1 pour les hommes et 10,2 pour les femmes (taux pour 100 hommes/femmes). Le niveau de cet indicateur intéressant en tant que déterminant de santé est estimé défavorable comparativement à la moyenne nationale. Stable pour les hommes, la situation tend en revanche à s'améliorer significativement pour les femmes.

Source : Fiche Indicateurs EPCI ORSA – données 2019.

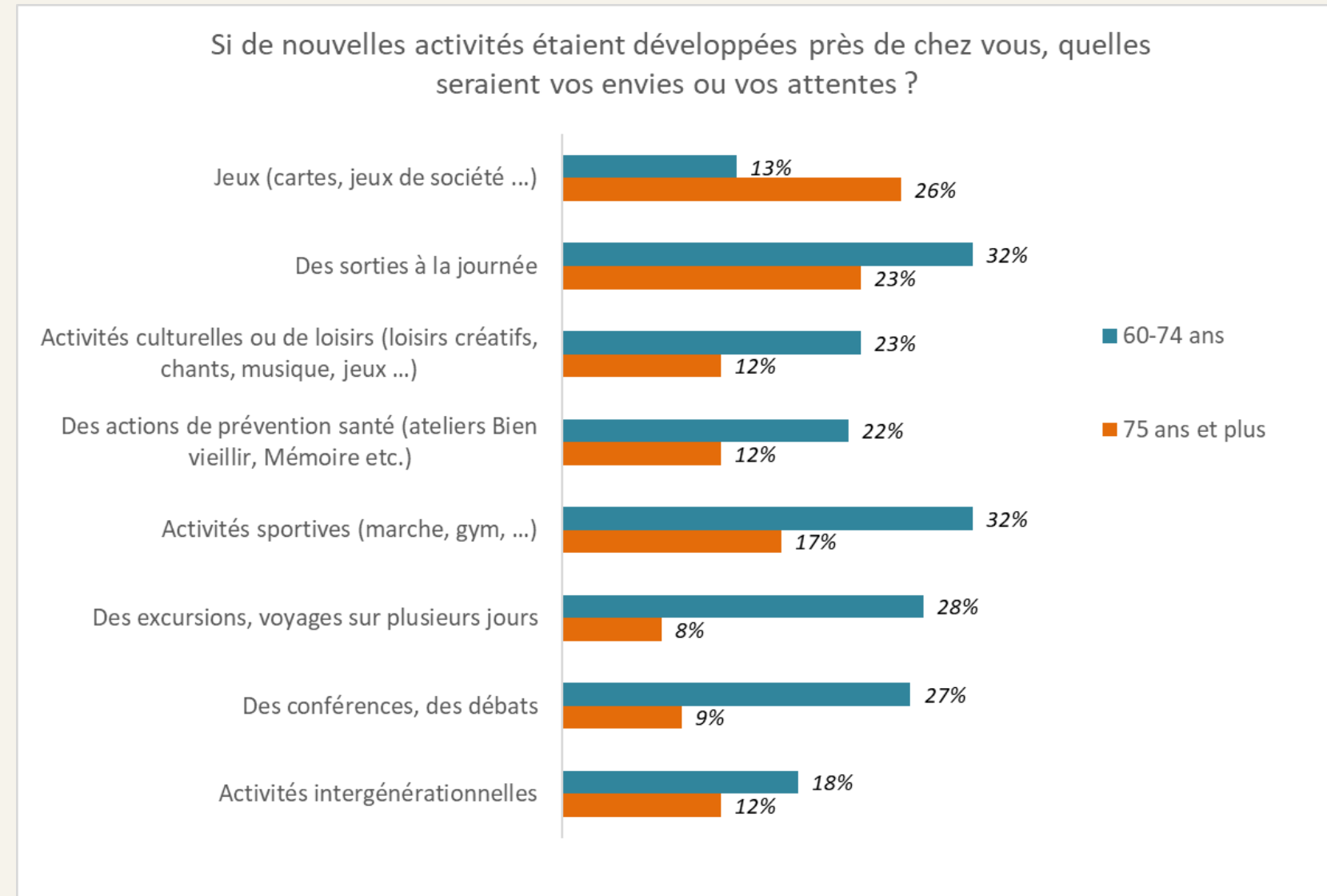
Les activités collectives à l'extérieur du domicile : évaluer les principales raisons du non recours

- ❖ Les principales raisons évoquées par les personnes pour expliquer pourquoi elles ne pratiquent pas ces activités varient selon la tranche d'âges : chez les 60-74 ans, c'est en premier lieu le **manque d'intérêt ou d'envie** ou encore le fait que les activités proposées ne leur plaisent pas ; en revanche, chez les 75 ans et plus, ce sont les freins liés aux **difficultés de déplacement et à la santé**.
- ❖ à noter également, le **manque de connaissance de l'existant** chez les plus jeunes seniors est significatif.
- ❖ Le **coût trop important**, cité à hauteur de 17%, peut se révéler être un frein également (*pour rappel, le niveau de vie de la population du territoire est en moyenne en retrait*).
- ❖ 24% des personnes qui ne pratiquent pas souhaiteraient avoir une/des activités extérieures.
- ❖ **Renoncement aux activités en dehors du domicile :**
32% des personnes ont déjà renoncé à des activités en dehors du domicile, respectivement **42% des 75 ans et plus** contre 26% des 60-74 ans ;
Les principales raisons évoquées sont les problèmes de santé, de mobilité (difficultés pour se déplacer seule, dans les zones urbaines ou la nuit, coût, manque d'envie ...).



Développer de nouvelles activités sur le territoire

- ❖ Environ 30% des personnes ne se prononcent pas sur ce sujet, ce sont notamment les 75 ans et plus qui sont plus nombreux dans ce cas.
- ❖ En revanche, près des 2/3 partagent leurs envies en matière de développement de nouvelles activités à proximité de leur domicile :
Des sorties à la journée correspondent aux attentes les plus partagées ;
Des activités sportives (pour les plus jeunes seniors) mais aussi des excursions sur plusieurs jours ; des conférences, débats ;
Des jeux (cartes, jeux de société ...) pour les plus âgés.
- ❖ De manière générale, il faut tenir compte de la différence d'âge (aujourd'hui), des parcours et habitudes de vie et des différences générationnelles (les futurs 75 ans et plus de demain ne seront pas les mêmes que ceux d'aujourd'hui dans leurs habitudes de vie, leurs attentes).



- ❖ Aujourd'hui, les moyens de communication utilisés en priorité pour trouver des informations sur des activités, des manifestations sont le **bouche-à-oreille**, l'affichage public, Internet (jeunes seniors), les journaux locaux.

Et pour cela, si la communication était améliorée, les moyens de communication souhaités en priorité restent : les **affichages publics** (mairie, poste, commerçants ...) à hauteur de 44%, **Internet** (50% chez les 60-74 ans), les proches, voisinage, (33%, et notamment 46% chez les 75 ans et plus), et les **journaux locaux** (30%).

ANALYSE DES DONNEES

Nous pouvons constater qu'une part importante des personnes interrogées pratiquent une activité. Mais il est à noter une part non négligeable de personnes qui ressentent l'isolement et souhaiteraient avoir accès à des activités.

Les questions de programmation pour les uns, de proximité pour les autres semblent être celles qui devraient être mises au travail.

Une nouvelle fois, la méconnaissance de l'existant et la peur des coûts font partie des freins repérés.

La question du lien social et de la santé est étroitement liée dans les projections des personnes sur les moyens pour bien vieillir.

OBJECTIF GENERAL

Faciliter l'accès à des activités extérieures.

Assurer un meilleur maillage territorial sur l'offre d'activités de loisirs collectives.

Les résultats de l'enquête :

LES AIDANTS

AIDANTS

Les constats...

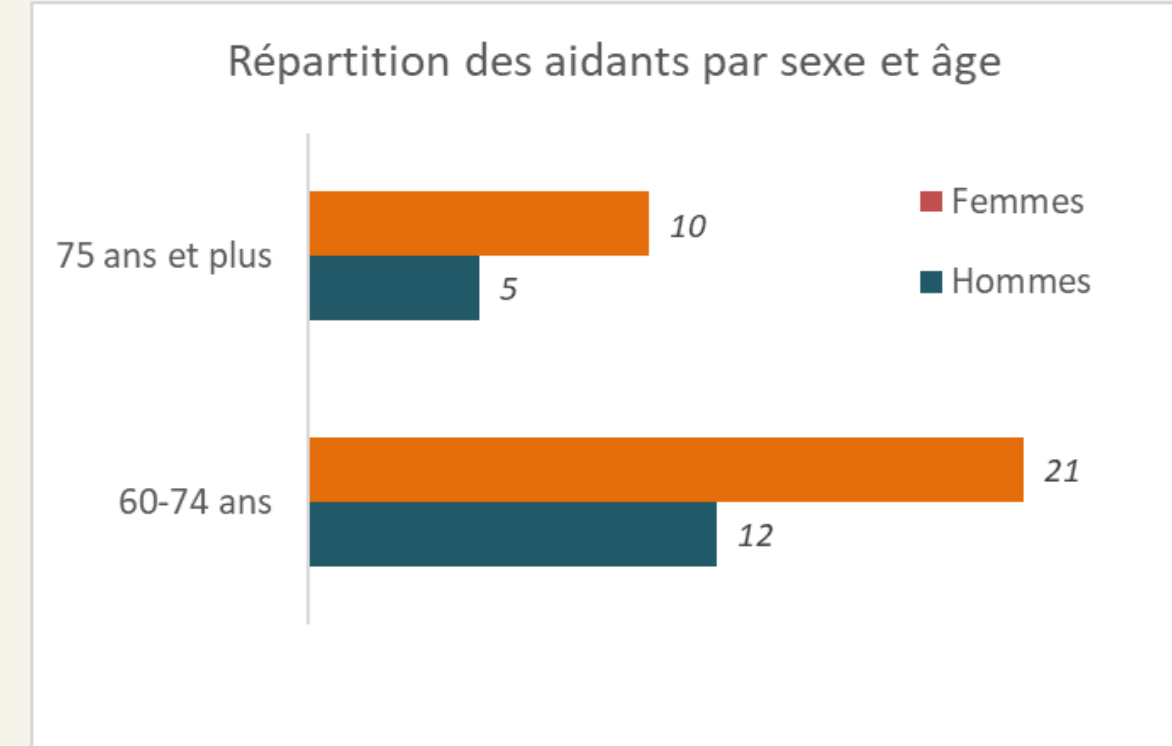
- Des lieux d'information et des associations présents sur le territoire mais non spécialisés
- De nombreux manques constatés sur :
 - L'accompagnement
 - L'information/accès aux droits
 - Les solutions de répit

... et ce que nous voulions savoir

- Evaluer la reconnaissance des aidants comme tel
- Evaluer leurs besoins de manière globale

Le profil des aidants

- ❖ Qui sont les aidants ? 48 personnes déclarent rendre service régulièrement à un ou plusieurs proches, ces aidants représentent **28% des personnes enquêtées**. Près des 2/3 sont des femmes.
- ❖ 17% d'entre eux exercent une activité professionnelle (8 personnes).



- ❖ **Se reconnaître aidant** : 58% d'entre eux se considèrent spontanément comme aidant et 67% se reconnaissent dans la définition d'aidant.

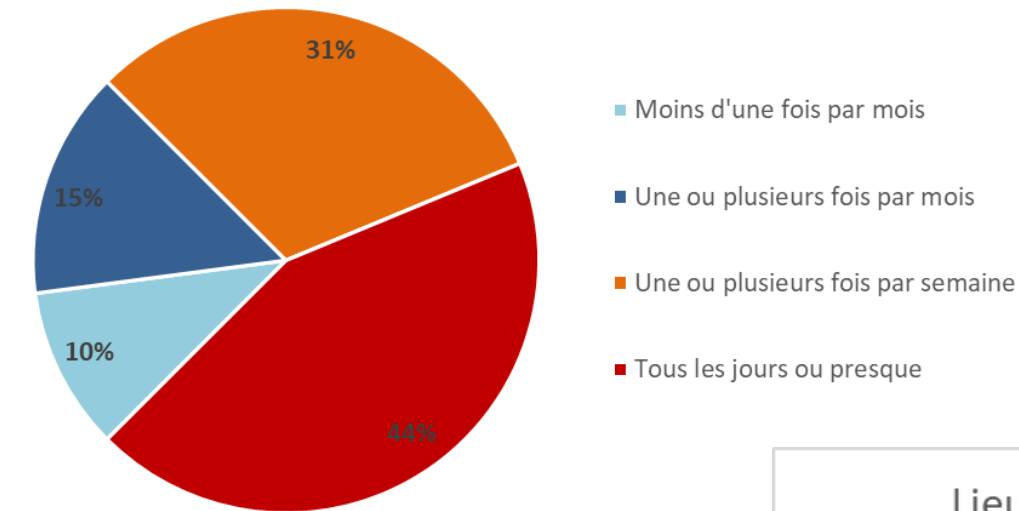
La relation d'aidance est souvent vécue comme quelque chose de naturel, allant de soi dans une relation entre conjoints ou entre parents-enfants « *c'est naturel, que ce soit par amour, par devoir* ».

Le **terme d'aidant familial ou aidant naturel** désigne les personnes venant en aide à une personne en perte d'autonomie et/ou handicapée faisant partie de leur entourage proche ou choisie par la personne. Le travail d'aidant peut être effectué seul ou en complément du travail d'un professionnel de l'aide à domicile (auxiliaire de vie, aide à domicile, aide-soignante, infirmière, travailleur social, etc.). Il peut également être régulier (continu ou à intervalles plus espacés).

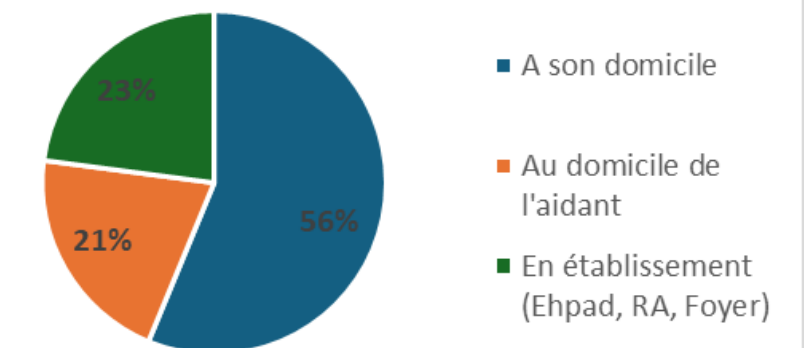
Connaitre la place que ce rôle prend dans leur vie

- ❖ **Focus sur la personne aidée qui mobilise le plus l'aidant :**
il s'agit d'un ascendant (père, mère, beau-père, belle-mère) dans 38% des cas, du conjoint (27%) et d'un autre proche (voisin, amis, frère ou sœur..., 35%).
- ❖ **46% sont aidants depuis moins de 4 ans et 21% depuis plus de 10 ans.**
L'événement déclencheur est le plus fréquemment soit accident de la vie (*décès, problème de santé...*) ; soit une situation qui s'installe plus progressivement (*perte d'autonomie régulière*).
- ❖ **Dans les 3/4 des cas, l'aidant intervient auprès de l'aidé plusieurs fois par semaine voire tous les jours.**
- ❖ **Il existe une forte proximité de l'aidé et l'aidant :**
21% des aidés vivent au domicile de l'aidant (*alors que 41% vivent seuls*);
60% des aidants habitent à moins de 10km de l'aidé).
La proximité géographique et la cohabitation aidant/aidé impactent ainsi la fréquence de l'aide et impliquent des répercussions pour l'aidant (sur sa santé, la charge mentale etc., notamment en présence de pathologies de type Alzheimer chez l'aidé).
- ❖ **Quels sont les principaux besoins pris en charge par l'aidant ?**
En tout premier, l'aide apportée concerne le soutien moral, puis ensuite les courses et les déplacements pour RDV médicaux, et les démarches administratives.
Globalement, 71% des aidants interviennent pour au moins 3 actes auprès de la personne aidée.

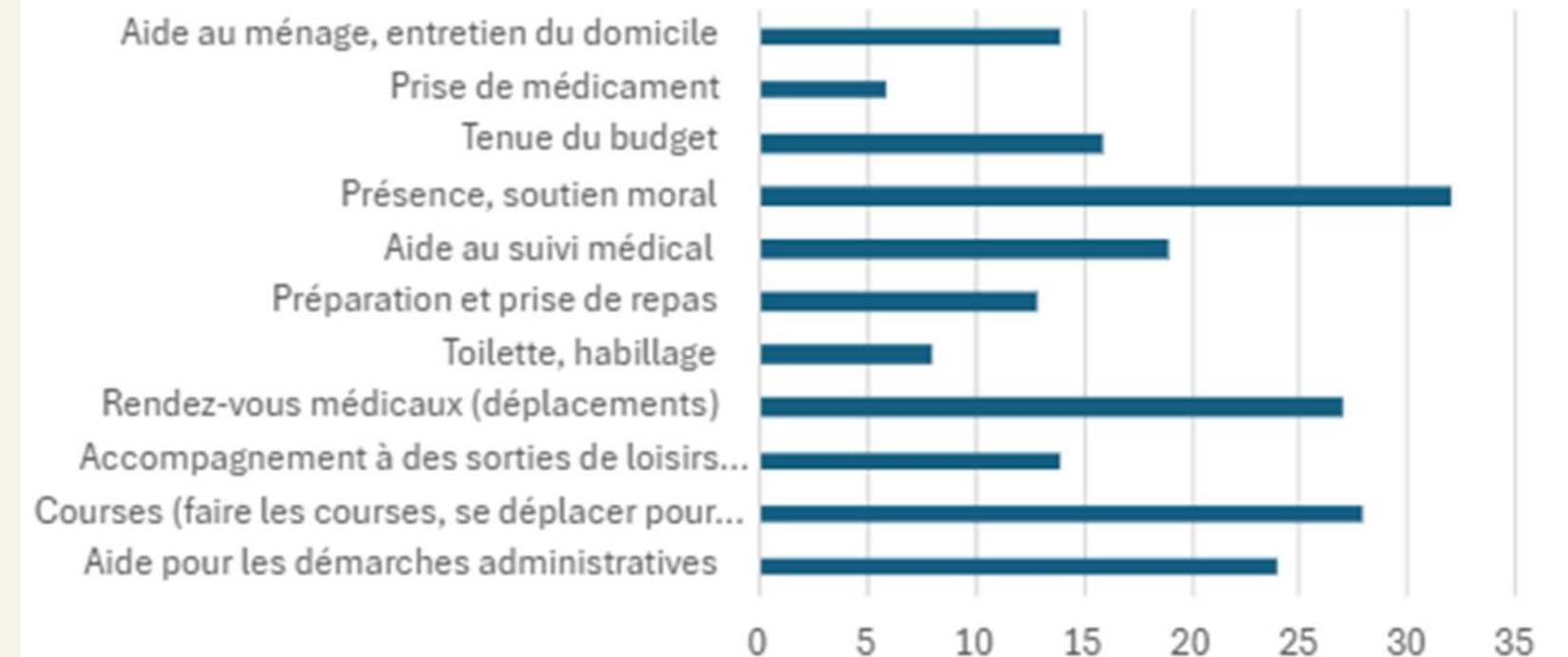
Fréquence de l'aide



Lieu de vie de la personne aidée

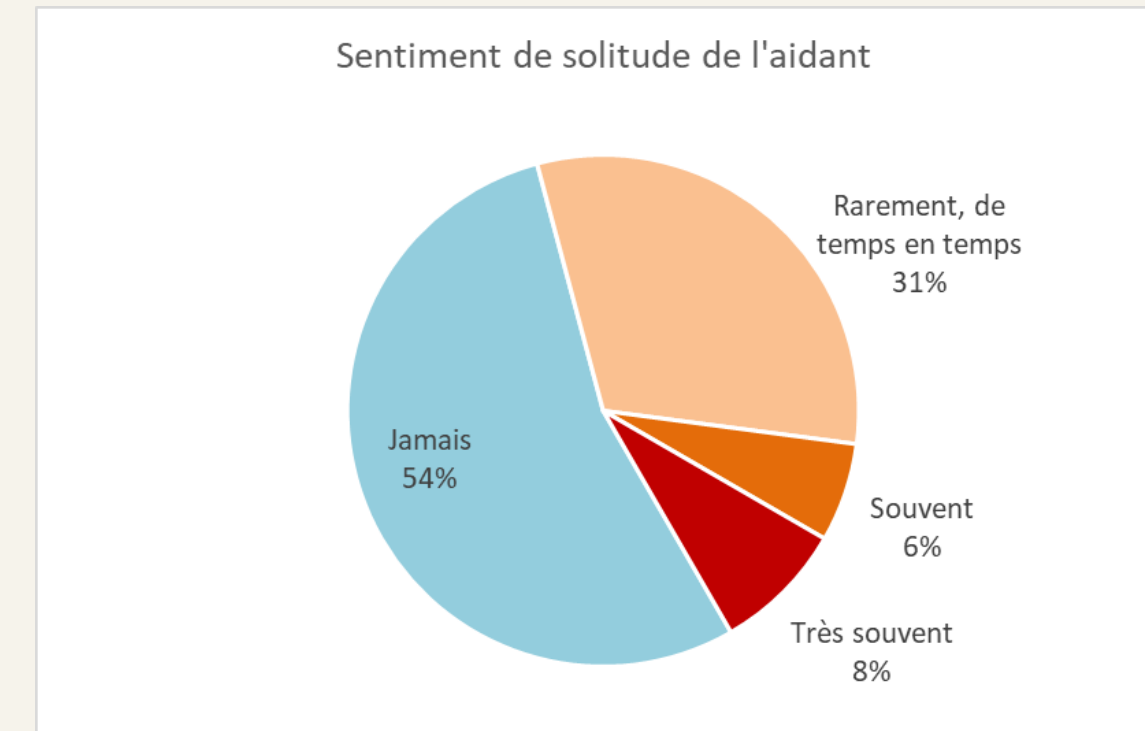
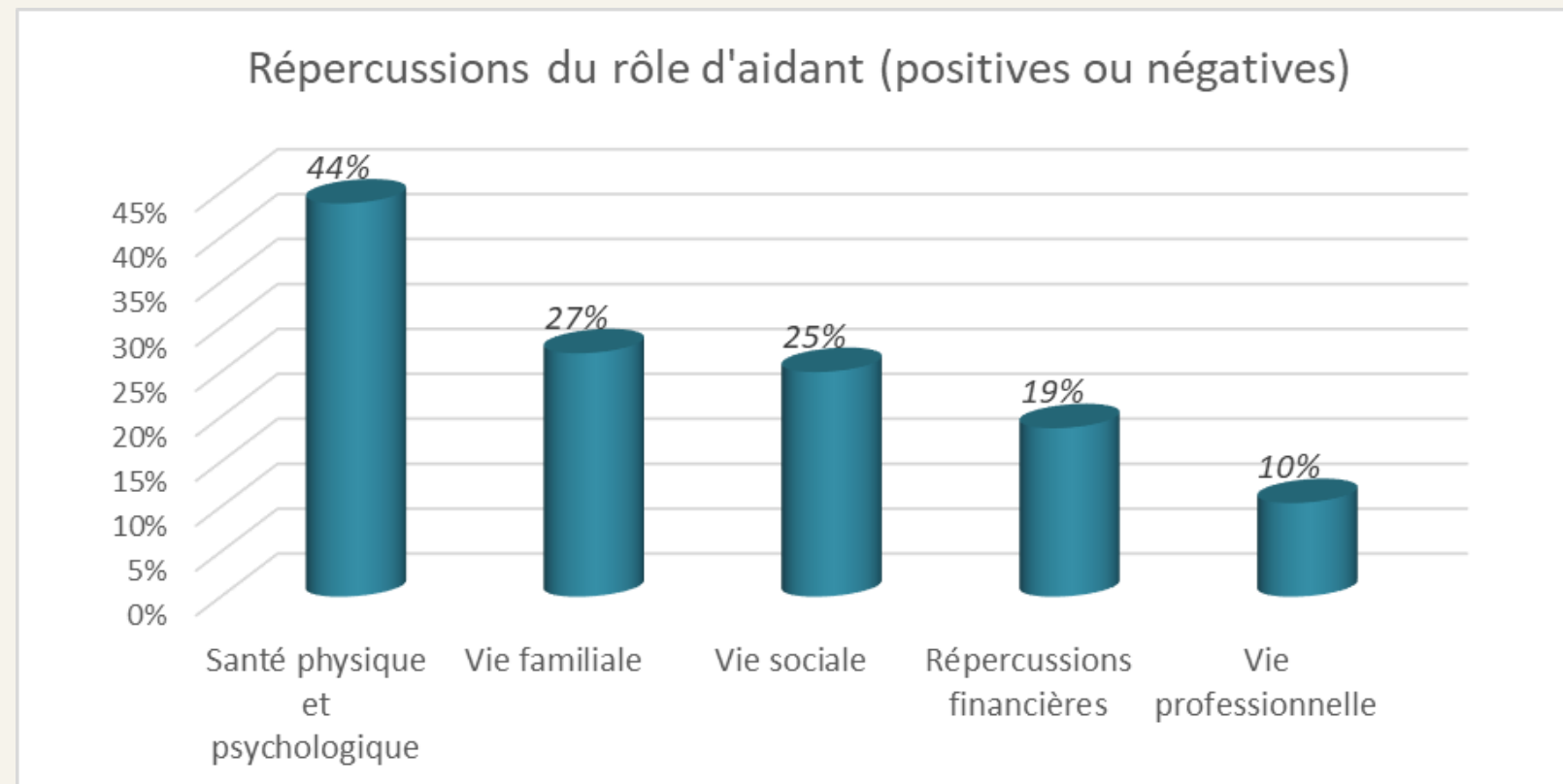


Besoins en soutien



Evaluer l'impact sur leur vie : repercussions positives et négatives

- ❖ Plus de 45% des aidants se sentent seuls dans leur rôle d'aidant, et plus particulièrement 14% souvent voire très souvent.
- ❖ Les repercussions les plus fréquentes concernent la santé de l'aidant et sont le plus souvent négatives : il s'agit essentiellement d'une détérioration de l'état de santé (*sommeil, stress, ...*), d'un sentiment d'angoisse ou de colère plus fréquent ou encore de moins de temps pour s'occuper de soi.
- ❖ Les repercussions sur la vie familiale se traduisent aussi bien par des liens renforcés que par des conflits familiaux.
- ❖ Concernant la vie sociale, le rôle d'aidant a pour conséquences le plus fréquemment une réduction voire l'arrêt des loisirs, l'éloignement des amis ; toutefois, il peut aussi favoriser la constitution d'un nouveau réseau amical.
- ❖ Élément à souligner, des repercussions financières s'ajoutent : dépenses pour la personne aidée et frais de transport supplémentaires.



Parmi les personnes aidant régulièrement une personne âgée de 60 ans ou plus, une sur deux déclare que l'aide apportée a une conséquence sur sa santé. Au sein des personnes âgées de 60 ans ou plus, les aidants déclarent un meilleur état de santé que les personnes qui n'aident pas, ce qui peut refléter une autosélection : il est plus facile d'aider quand on est soi-même en bonne santé. En revanche, **les seniors cohabitants avec une personne en perte d'autonomie ont une santé plus dégradée que les autres seniors.**

Part des seniors aidants ou cohabitants qui se déclarent en mauvaise santé :

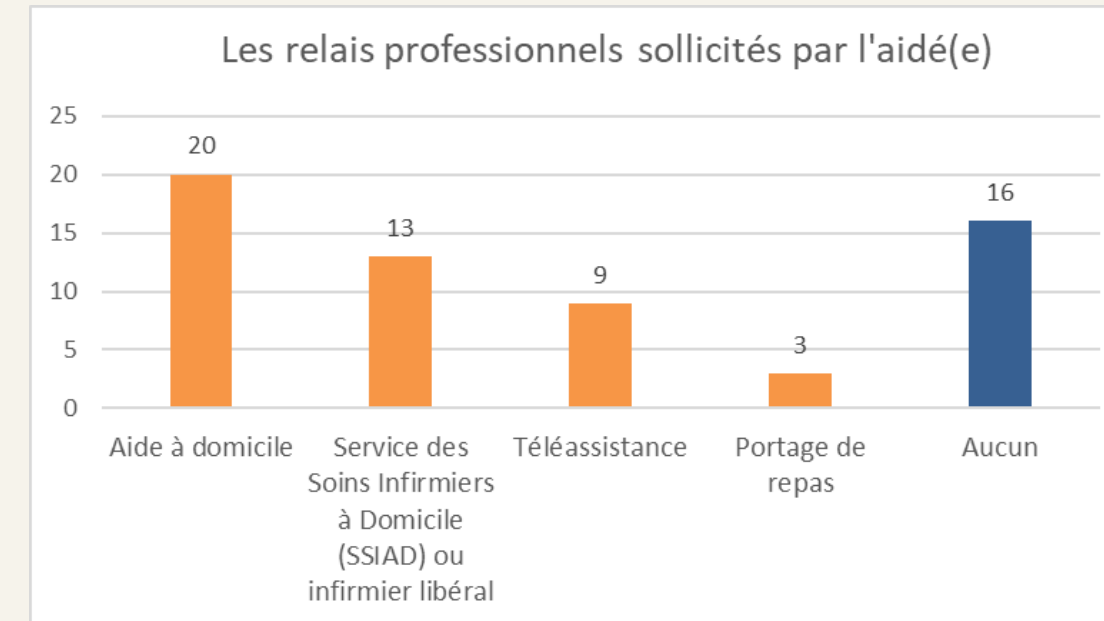
- 8% des seniors aidants contre 13,6 % des autres seniors ;
- 24% des seniors cohabitants contre 12% des autres seniors.

Source : LES DOSSIERS DE LA DREES N° 122 • octobre 2024
Perte d'autonomie : quels effets sur la santé des proches aidants ?

Accompagner les aidants

❖ **Les relais professionnels** : Un tiers des aidants déclare n'avoir aucun relais professionnels auprès de la personne aidée. 42% des aidés bénéficient de l'intervention d'une aide à domicile. Le recours à l'HAD (Hospitalisation à Domicile), l'Accueil de jour, l'ESA (Equipe Spécialisée Alzheimer) ou encore l'ESAT est marginal dans le panel.

Raisons du non recours aux professionnels ou services : « *je ne suis pas concerné* » est le premier item sélectionné (28 rép.) ; ensuite soit le proche refuse l'aide extérieure, soit l'aidant ne souhaite pas d'intervenant extérieur (respectivement 7 et 5 répondants).



❖ **Besoins de soutien relationnel** : 11 aidants se déclarent intéressés pour échanger entre pairs sur ce qu'ils vivent en tant qu'aidant (23%) et 8 aidants seraient intéressés pour avoir une personne qui s'occupe de leur proche pour avoir du temps pour eux (17%).

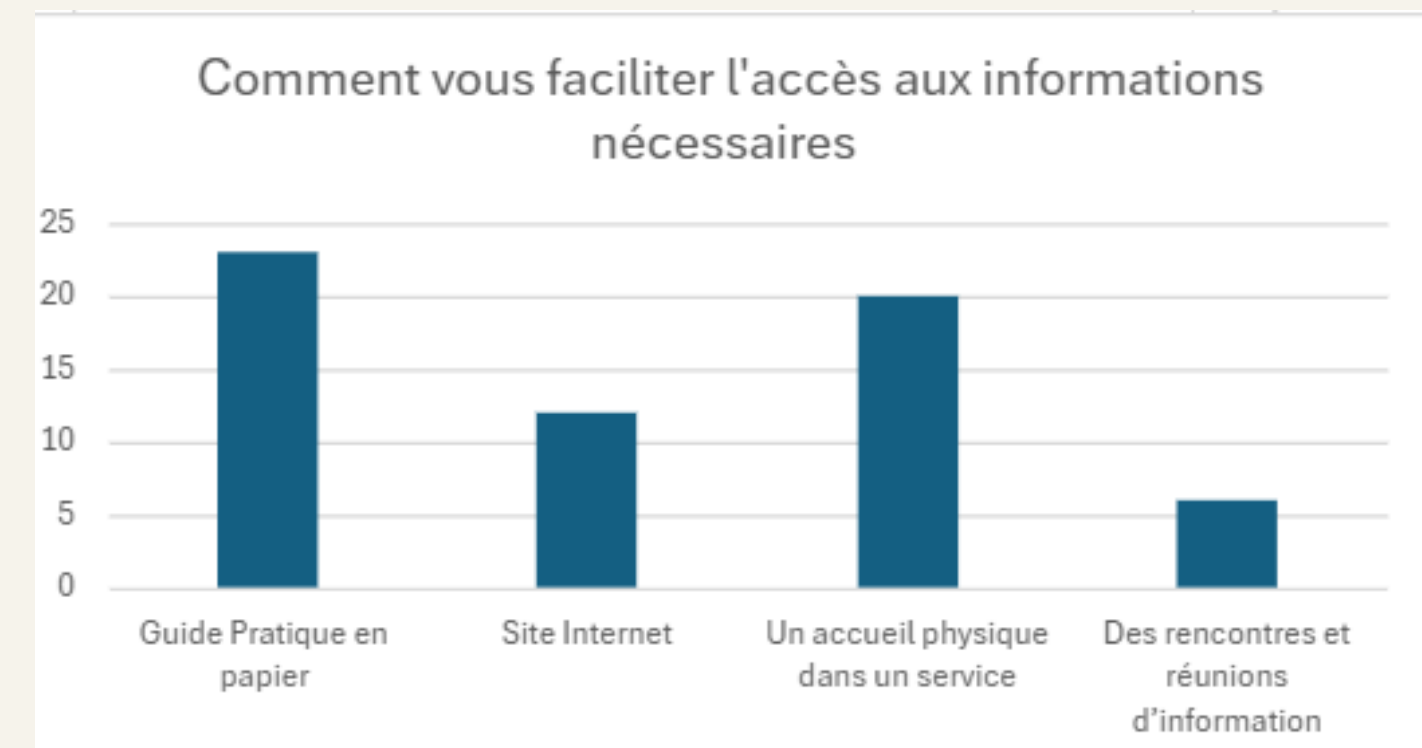
Partage et approfondissement des savoir-faire : 12 aidants (25% d'entre eux) souhaiteraient participer à des rencontres ou réunions d'informations sur des thématiques concernant les aidants.

❖ **Les besoins d'informations en tant qu'aidant** :

Les professionnels de santé sont identifiés comme les premiers interlocuteurs pour obtenir des informations en tant qu'aidant. Le rôle du médecin traitant est ici à souligner, en tant qu'intervenant auprès de la personne aidée mais également lorsqu'il s'agit de repérer une éventuelle dégradation de l'état de santé de l'aidant voire un burn-out.

Internet est ensuite la source citée le plus fréquemment tandis que la mairie ou le CCAS reste bien identifié également. En revanche, l'aide auprès d'autres aidants est citée de manière anecdotique (*peut-être y a-t-il un lien entre la difficulté de se reconnaître « aidant » et identifier les pairs aidants comme ressources*).

Les informations recherchées concernent principalement les aides, la gestion des urgences (à qui s'adresser ?), les EHPAD. En termes de supports d'information, les aidants souhaitent en priorité un **guide pratique sous format papier** (48% des aidants) et avoir accès à un **accueil physique** dans un service (42%), ce qui souligne l'importance d'avoir un interlocuteur pour renseigner et accompagner les aidants.



Aidants

/!\ Les effectifs trop faibles ne permettent pas d'analyser plus finement les raisons du non recours ou encore les besoins de soutien relationnel.

ANALYSE DES DONNEES

Les études nationales démontrent que les aidants ne se reconnaissent pas facilement comme tel, ont peu d'aide/relai et négligent leur santé. En France, 1/3 aidant décède avant son aidé.

Ici, en 1er lieu, ils sont tout de même 58% à dire qu'ils sont aidants mais dès que nous amenons la définition d'un aidant cela fait augmenter cette reconnaissance à 67% ce qui évoque une méconnaissance de ce statut.

Nous pouvons voir qu'ils interviennent majoritairement de manière importante auprès de leur aidé et 1/3 déclare ne pas avoir de relai professionnel.

Les autres 2/3 ont une ou plusieurs aides en complément, cela dit nous pouvons voir qu'ils ne vont pas jusqu'à prendre des relais à la journée par exemple, il s'agit principalement d'aide au ménage.

Ils n'envisagent pas d'aide en échangeant avec des pairs ou en ayant un relai professionnel pour prendre du temps pour eux. Pourtant, plus de 40% disent que leur rôle d'aidant a des répercussions sur leur santé physique et psychologique.

Ils évoquent plus facilement le besoin d'informations et la rencontre avec des professionnels ressources ou un guide papier sont préférés pour les obtenir.

OBJECTIF GENERAL

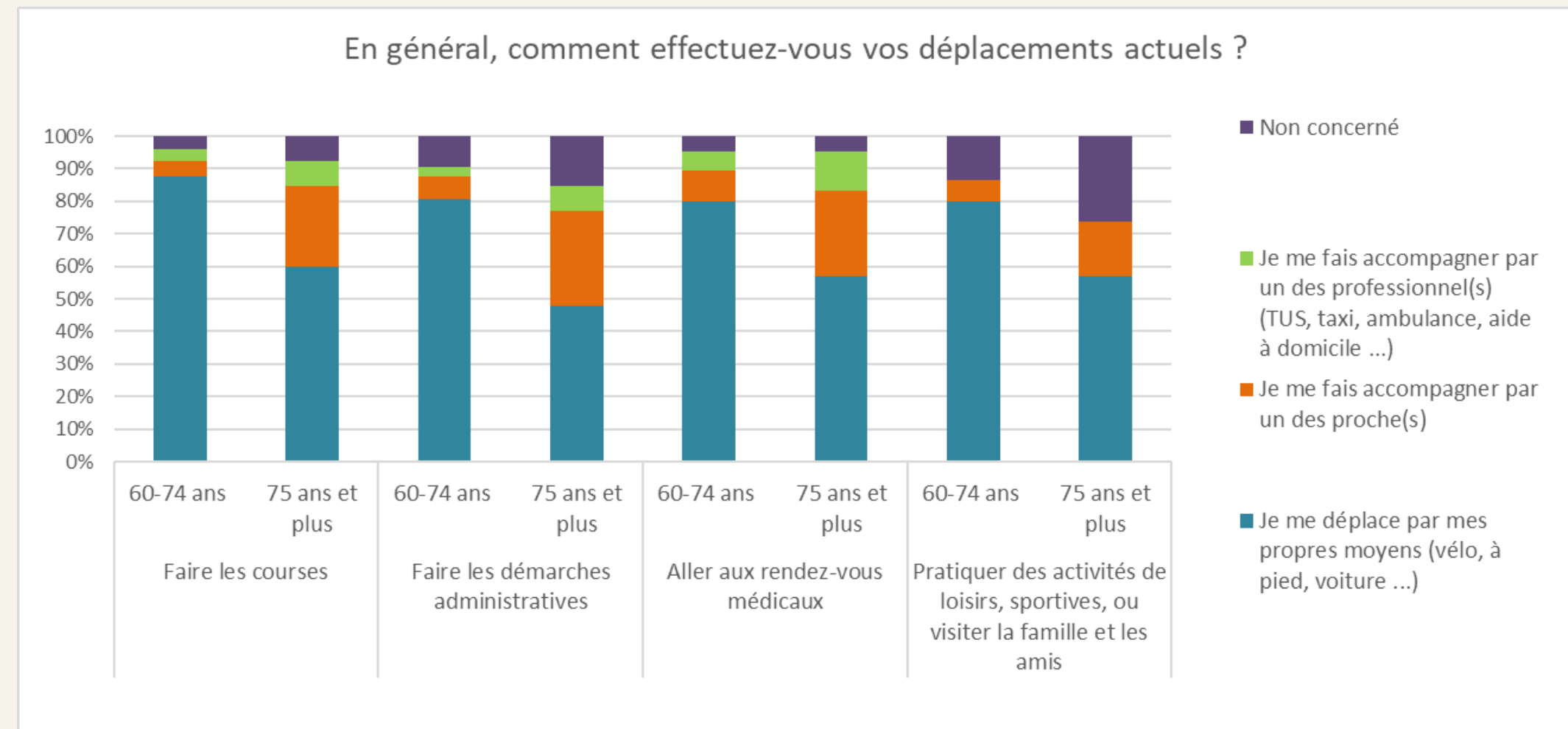
Apporter un soutien concret aux aidants.

Les résultats de l'enquête :

**LA MOBILITE :
UNE PROBLEMATIQUE TRANSVERSALE**

Focus sur les modes actuels de déplacement pour les actes de la vie quotidienne

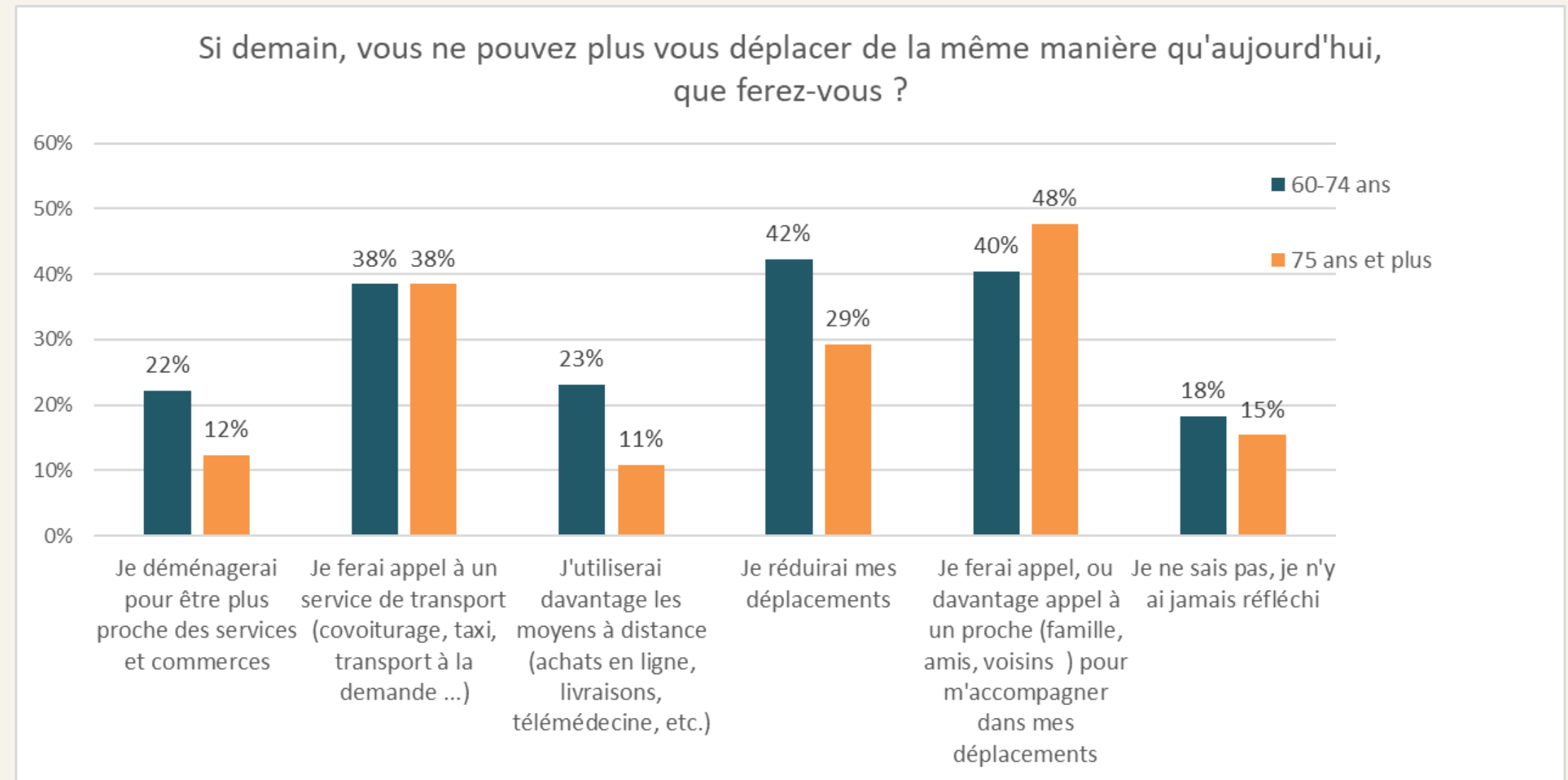
- ❖ En moyenne, les 60-74 ans sont **autonomes** pour effectuer leurs déplacements actuels à hauteur de 82%, quel que soit le motif de déplacements. Avec l'avancée en âge, cette proportion diminue pour atteindre 55% chez les 75 ans et plus, 24% d'entre eux se font alors accompagner par un proche.
- ❖ Toutefois, on observe des différences selon le motif du déplacement avec la sollicitation de **professionnels** pour les rendez-vous médicaux notamment.
- ❖ Les 75 ans et plus sont également plus nombreux à se déclarer « *non concerné* » pour les déplacements liés aux démarches administratives et surtout aux activités de loisirs. Cela évoque ici à la fois le renoncement à ces activités mais aussi la peur de déranger l'entourage.
- ❖ Pour les personnes qui renoncent à certaines activités en dehors du domicile, le problème de mobilité et transport est assez fréquent.
- ❖ Parmi les aidants du panel, 56% d'entre eux aident leur proche aidé pour les déplacements pour se rendre aux RDV médicaux et 58% pour les courses.



Et demain ?

Si vous ne pouvez plus vous déplacer de la même manière qu'aujourd'hui, que ferez-vous ?

- ❖ Les 75 ans et plus privilégieraient en premier lieu la sollicitation de leurs proches.
- ❖ Dans une proportion équivalente, les 60-74 ans envisageraient de réduire également leurs déplacements et renonceraient ainsi probablement à des activités extérieures.
- ❖ Quel que soit l'âge, près de 4 personnes sur 10 feraient appel à un **service de transport**.
- ❖ Parmi les services à développer en priorité sur leur commune ou à proximité, les personnes interrogées ont cité de manière fréquente les transports.



Le transport apparait comme un service à développer dans quasiment tous les domaines interrogés dans ce diagnostic : accès à la santé, accès aux droits, lien social.

Le manque de moyen de mobilité est ainsi cité comme une raison au non-recours (aux soins, aux droits, aux loisirs).

Pour les soins de santé, nous pouvons faire l'hypothèse d'une corrélation entre ces 2 données : les personnes utilisent peu car les rendez-vous médicaux sont en dehors du territoire.

Pour les loisirs en revanche, la possibilité de faire appel au TUS notamment pour s'y rendre ne semble pas connue.

**En conclusion, quelle est
LA RECETTE DU BIEN VIEILLIR ?**

« éviter l'alcool, les cigarettes, surtout avoir une alimentation bien saine »

« Rester actif, entouré, et avoir un bon suivi médical »

« Prendre soin de sa santé, rencontrer des gens, continuer à apprendre, explorer »

« avoir des activités sportives et/ou culturelles, avoir la santé, alimentation saine »

« être en bonne santé, être entouré de ses proches (enfants, petits enfants, amis ...), rester à domicile »

Santé et hygiène de vie
(alimentation saine et équilibrée, activités physiques, prendre soin de soi ...)

« Être entourée, avoir beaucoup d'activités extérieures (marche et jardinage) et s'ouvrir aux autres. »

« honnêteté, sourire, joie »

« avoir des activités, s'occuper des autres, relations sociales »

Vie sociale active
(être entouré, amis, famille, partage)

« La gentillesse, la gaieté, rendre service »

Ouverture d'esprit, vers l'extérieur
(être actif, s'informer, solidarité, curiosité ...)

« Sens de l'humour, penser aux autres, bien manger »

« Beaucoup d'amour, de la bonne humeur, ne pas se laisser aller »

Une certaine attitude et philosophie de vie
(valeurs morales de respect, honnêteté, optimisme, humour et empathie, vivre l'instant présent)

« être enthousiaste, aimer la vie, ne pas se retourner, avoir un tas de projets »

« rester résolument optimiste et positive, vivre le moment présent, l'amour du prochain, de la nature, du monde »

« rester positive en toutes circonstances, rester active, apprécier tous les bons moments, ne pas se couper du monde et rire ! »

« L'amitié, la solidarité, le respect. Dire bonjour aux anciens par exemple »

Remerciements à l'ensemble des enquêteurs bénévoles et des personnes qui ont accepté de répondre au questionnaire.

